
CAHIER DES CHARGES DES ORGANISATEURS EPREUVES NATIONALES



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

NOUVEAUTÉS 2022

Nouveautés

Modifications

Dépôt et validation des candidatures Epreuves Nationales - Page 5 : « Lors de l'étude des dossiers de candidature, la Commission des Epreuves Nationales se réserve le droit de solliciter une visite technique afin d'étudier plus précisément les parcours proposés et le site de course. Cette visite n'engage l'attribution automatique du label sollicité. »

Formalisation des accords - Page 5 : « Dans le cadre de toute modification intervenant après la validation du dossier de candidature par la Commission des Epreuves Nationales, l'Opérateur doit obligatoirement solliciter l'avis de la C.E.N. avant d'acter les modifications nécessaires.

L'Opérateur se désistant de son engagement, après signature de la convention, devra avertir la F.F.TRI. par un courrier adressé au Président de la fédération, en motivant les éléments qui le pousse à se désister. Au regard de la justification donnée, l'Opérateur se verra facturer une pénalité financière identifiée dans le Cahier Financier. »

Suppressions

Contenu de la situation sanitaire en France, la Fédération Française de Triathlon a mis en place un guide de recommandations sanitaires pour la reprise des manifestations sportives, qui peut évoluer au regard de la situation et doit être appliqué pour l'ensemble des Epreuves Nationales. Ces recommandations viennent en plus des restrictions territoriales.

Vous pouvez retrouver ce guide, via le lien suivant, ou en scannant le QR Code ci-contre.

Lien d'accès :

https://drive.google.com/file/d/1xBfwVTrt7Zf_hlfPHAELBShvMZRCExrh/view?usp=sharing



SOMMAIRE

DÉPÔT DE CANDIDATURE ÉPREUVES NATIONALES	3
CAHIER FINANCIER	6
REDEVANCES D'ORGANISATION	7
ASSURANCES	9
CAHIER TECHNIQUE	10
INTRODUCTION	11
LOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT	12
PRÉSENTATION	14
LOGISTIQUE DE COURSE	16
LOCAUX ET ANNEXES	17
RESSOURCES HUMAINES	18
PRESTATIONS DE SERVICE	19
DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE	20
INSCRIPTIONS, CHRONOMÉTRAGE & CLASSEMENT	21
MÉDICAL & SÉCURITÉ	22
CONTRÔLE ANTIDOPAGE	23
COMMUNICATION & MARKETING	24
ANIMATION, PROTOCOLE & REMISE DES PRIX	25
FICHES TECHNIQUES	26
N° 1 A - PRÉSENTATION : LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS	27
N° 1 B - PRÉSENTATION : LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS	30
N° 2 - SECTEUR AIRE DE DÉPART	33
N° 3 A - SECTEUR NATATION : ÉPREUVES INDIVIDUELLES	36
N° 3 B - SECTEUR NATATION : ÉPREUVES PAR ÉQUIPES	37
N° 4 - SECTEUR AIRE DE TRANSITION	38
N° 5 A - SECTEUR CYCLISME : ÉPREUVES INDIVIDUELLES	39
N° 5 B - SECTEUR CYCLISME : ÉPREUVES PAR ÉQUIPES	40
N° 6 A - SECTEUR COURSE À PIED : ÉPREUVES INDIVIDUELLES	41
N° 6 B - SECTEUR COURSE À PIED : ÉPREUVES PAR ÉQUIPES	42
N° 7 - SECTEUR AIRE D'ARRIVÉE	43
N° 8 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARATRIATHLON	45
N° 9 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BIKE & RUN	48
N° 10 - LABEL TRIATHLON MIXITÉ	49
N° 11 - DÉVELOPPEMENT DURABLE	50
N° 12 - MARKETING : PARTENARIATS D'UNE ÉPREUVE NATIONALE	53
N° 13 - ANIMATION	54
N° 14 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE	55
N° 15 - RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS	57



DÉPOT DE CANDIDATURE
EPREUVES NATIONALES



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Préalables

Les manifestations ici considérées sont la propriété de la F.F.TRI..

L'organisation des compétitions à label faisant partie du Calendrier des Epreuves Nationales est confiée, après appel à candidatures, à un organisateur délégué agréé par la F.F.TRI. qui devient l'Opérateur.

Hors épreuves à label, toutes les autres courses annexes de l'évènement doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale, et la Réglementation des Épreuves Nationales.

Il ne peut, en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses à label «Championnat ou Coupe de France», prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme de la manifestation.

Le Cahier Technique et les documents qui y sont reliés établissent les normes logistiques et de sécurité à respecter par l'opérateur.

La Ligue Régionale de Triathlon (L.R.TRI.) de l'Opérateur est tenue, à titre consultatif, d'émettre un avis sur la candidature.

La manifestation fait l'objet d'une convention passée entre la Fédération Française de Triathlon dit F.F.TRI., et l'Opérateur.

Avant de signer la convention avec la F.F.TRI., l'Opérateur d'une épreuve à label fédéral est tenu de prendre connaissance des contraintes «marketing et communication» imposées par le Cahier Technique.

Responsabilités

L'Opérateur a, sous le contrôle et la collaboration de la F.F.TRI., la charge de l'organisation de la manifestation qui comprend les épreuves sportives et toutes les opérations annexes nécessaires à son bon déroulement.

Obligations financières (cf. Cahier Financier)

L'attribution du label entraîne le versement financier à la F.F.TRI. d'un droit de licence-manifestation.

La «part ligue» est réglée par l'Opérateur à la Ligue Régionale à laquelle il est rattaché.

La recette des droits d'inscription revient en totalité à l'Opérateur.

Prestations de courses

L'Opérateur s'engage à respecter les engagements inscrits au Cahier Financier et au Cahier Technique du label pour lequel il pose candidature,

La Commission des Epreuves Nationales (C.E.N.) valide les formats des courses à label que chaque Opérateur met en place. Après l'acte de candidature, et en fonction des souhaits de l'organisation, ladite commission propose le programme de l'évènement qui privilégie obligatoirement les Épreuves Nationales.

Dépôt et validation des candidatures

L'organisateur dépose informatiquement auprès de la F.F.TRI., dans des conditions fixées par la Commission des Epreuves Nationales (C.E.N.) et dans tous les cas **avant le 8 septembre de l'année N-1**. Hormis les étapes des Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon de D1 et D2, la validation d'une candidature peut intervenir **avant cette date**.

Les candidatures seront traitées dans l'ordre de réception des dossiers complets.

Les candidats doivent faire parvenir, via le formulaire prévu à cette effet, disponible sur le site de la F.F.TRI ou via le lien ci-dessous :

[FORMULAIRE DE CANDIDATURE](#)

les pièces suivantes :

- une demande officielle précisant :
 - le label pour lequel il dépose candidature,
 - 2 dates possibles d'organisation,
 - l'engagement à respecter la Réglementation Générale Fédérale, la Réglementation des Épreuves Nationales et les conditions particulières, indiquées ici même, le Cahier Financier et le Cahier des Charges,
- une lettre d'avis favorable de la mairie du lieu principal de la manifestation,
- une lettre de soutien du Président de la Ligue d'appartenance,
- un RIB de l'association support de la manifestation,
- un projet de dossier technique comportant :
 - le programme prévisionnel des courses (toutes courses insérées au programme de la manifestation),
 - la description des parcours et un plan de sécurité,
 - le montant du droit d'inscription proposé (cf. droits d'Inscriptions - page 9),
 - un budget prévisionnel de l'opération
 - les capacités hôtelières à proximité (à moins de 10 min, et entre 10 min et 30 min).

Seuls les dossiers complets sont étudiés par la C.E.N. qui mandate un représentant pour effectuer une visite éventuelle du site et contrôler la qualité des prestations proposées par l'organisation candidate.

La C.E.N. peut à tout moment de la saison, dès le dépôt d'un dossier recevable, valider la candidature (hors Championnats de France des Clubs). La décision prise et l'information quant à l'attribution du label seront à ce moment-là officialisées. Dans tous les cas, le calendrier complet sera arrêté au plus tard au 30 novembre N-1.

Lors de l'étude des dossiers de candidature, la Commission des Epreuves Nationales se réserve le droit de solliciter une visite technique afin d'étudier plus précisément les parcours proposés et le site de course. Cette visite n'engage pas l'attribution automatique du label sollicité.

Formalisation des accords

L'accord d'organisation est formalisé par une convention signée entre la F.F.TRI. et l'organisateur (ce dernier devient l'Opérateur) retenu pour l'organisation d'une ou plusieurs éditions.

Cette convention détaille les charges exécutives de chaque partie et les échéances financières.

Le paiement de la redevance de l'organisation d'une Épreuve Nationale s'effectuera après la réalisation de l'événement. Elle fait l'objet d'une facturation par la F.F.TRI..

Dans le cadre de toute modification intervenant après la validation du dossier de candidature par la Commission des Epreuves Nationales, l'Opérateur doit obligatoirement solliciter obligatoirement l'avis de la C.E.N. avant d'acter les modifications nécessaires.

L'Opérateur se désistant de son engagement, après signature de la convention, devra avertir la F.F.TRI. par un courrier adressé au Président de la fédération, en motivant les éléments qui le pousse à se désister. Au regard de la justification donnée, l'Opérateur se verra facturer une pénalité financière identifiée dans le Cahier Financier.

L'Opérateur ne respectant pas, une ou plusieurs de ses obligations, se verra facturer une pénalité financière définie à posteriori par la C.E.N..

Candidatures Championnats de France des Raids Jeunes et Adultes et Championnat de France de Swimrun

Dans le cadre de l'organisation des Championnats de France des Raids Jeunes et Adultes, et du Championnat de France de Swimrun les spécificités techniques font l'objet de cahiers des charges individuel, accessible via les liens ci-dessous :

[Pour les raids](#)

[Pour le Swimrun](#)



CAHIER FINANCIER



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

REDEVANCES D'ORGANISATION

DROITS DE LICENCE MANIFESTATION par étape	GRILLE DE PRIX ⁽²⁾ à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
---	--	------------------------------

TRIATHLON			
Grand Prix F.F.TRI. Championnat de France des Clubs - D1	15 000 €	F.F.TRI. (152 000 €)	15 000 €
Championnat de France des Clubs - D2	2 500 €	-	2 500 €
Championnat de France des Clubs - D3	0 €	-	2 000 €
Championnat de France Individuel distance S	5 €/concurrent (vague Open comprise)	F.F.TRI. (9 000 €)	2 000 €
Championnat de France Individuel distance L	25 €/concurrent (vague Open comprise)	F.F.TRI. (9 000 €)	10 000 €
Championnat de France Individuel Jeunes - ½ Finales	0 €	-	2 000 €
Championnat de France Individuel Jeunes - Finale	5 €/concurrent (vague Open comprise)	-	2 000 €
Championnat de France des Ligues Régionales	0 €	-	2 000 €
Championnat de France Individuel des Neiges	0 €	Opérateur (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France Individuel de Cross-Triathlon	5 €/concurrent (vague Open comprise)	Opérateur (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France Individuel de Paratriathlon	5 €/concurrent (vague Open comprise)	Opérateur (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France des Clubs de Relais Mixte	20 €/équipe (vague Open comprise)	F.F.TRI. (3 000 €)	2 000 €

DUATHLON			
Grand Prix F.F.TRI. Championnat de France des Clubs - D1	2 500 €	F.F.TRI. (46 000 €)	2 500 €
Championnat de France des Clubs - D2H	0 €	-	/
Championnat de France des Clubs - D3H & D2F	0 €	-	2 000 €
Championnat de France Individuel distance S	5 €/concurrent (vague Open comprise)	F.F.TRI. (9 000 €)	2 000 €
Championnat de France Individuel distance L	10 €/concurrent (vague Open comprise)	Opérateur (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France Individuel des Jeunes	5 €/concurrent (vague Open comprise)	-	2 000 €

DISCIPLINES ENCHAÎNÉES			
Championnat de France Individuel d'Aquathlon	5 €/concurrent (vague Open comprise)	Opérateur ⁽¹⁾ (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France de Bike & Run	10 €/équipe (vague Open comprise)	Opérateur (non-obligatoire)	2 000 €
Coupe de France des Clubs	7 500 € et 25 €/équipe (vague Open comprise)	F.F.TRI. (6 000 €)	10 000 €
Championnat de France des Raids Adultes	10 €/concurrent (vague Open comprise)	Opérateur (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France des Raids Jeunes	5 €/concurrent (vague Open comprise)	-	2 000 €
Championnat de France de Swimrun	10 €/équipe (vague Open comprise)	Opérateur (non-obligatoire)	2 000 €

⁽¹⁾ : Interdit pour les épreuves Jeunes.

⁽²⁾ : Répartition égale entre les hommes et les femmes.

Droits de licence manifestation

Tout opérateur d'une épreuve labellisée au titre des Épreuves Nationales est tenu, à minima, de régler à la F.F.TRI. le droit de licence-manifestation indiqué ci-avant.

Pour cela, il existe deux possibilités dans le paiement du droit de manifestation fédéral :

- **Les championnats des clubs Triathlon/Duathlon de Division 1 et Division 2 :**

Dans le cas où cet opérateur organise le même jour plusieurs courses et/ou épreuves et/ou animations annexes, le droit de licence-manifestation le plus élevé est retenu et son règlement (hors part régionale) vaut pour agrément de l'ensemble des courses et/ou épreuves et/ou animations se déroulant le même jour.

- **Tous les autres championnats :**

Dans le cas où l'opérateur organise plusieurs championnats soumis au paiement d'un droit de licence manifestation fixé par concurrent partant, il devra s'acquitter de la licence manifestation pour chacune des courses nationales prévues à son programme de course.

Les droits d'organisation «ligue» ne sont pas inclus dans le coût de licence manifestation réglé à la F.F.TRI..

Droits d'inscription

Le droit d'inscription est proposé par l'opérateur candidat dans le cadre du dépôt de sa candidature. Son montant est justifié et doit faire l'objet d'une validation fédérale.

Cas particulier pour les épreuves suivantes, la Commission des Épreuves Nationales définit la tarification comme suit :

- pour les Championnats Individuels Jeunes : 25 € par concurrent (frais inclus) ;
- pour le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon : 100 € par équipe (frais inclus) ;
- pour les Championnats de France des Clubs : 150 € par équipe et 20 € par athlète supplémentaire (frais inclus) ;
- pour le Championnat de France des Clubs de relais mixte : 100 € par équipe (frais inclus) ;
- pour la Coupe de France des Clubs : 120 € par équipe (frais inclus).

Dans tous les cas, l'organisateur devra prévoir une permanence lors du retrait des dossards afin de percevoir le règlement des inscriptions retardataires ou des athlètes supplémentaires.



ASSURANCES

La F.F.TRI. prend en charge, **pour toutes les épreuves labellisées, la RESPONSABILITÉ CIVILE (RC)** pour l'organisation et tous les volontaires/bénévoles intervenant sur les épreuves.

Les complémentaires **DOMMAGES AUX VÉHICULES SUIVEURS (DVS)**, **DOMMAGES AUX BATEAUX SUIVEURS (DBS)**, **DOMMAGES AUX MATÉRIELS (DM)** et **ANNULATION DE LA MANIFESTATION (A)** peuvent être contractés par l'Opérateur. Tous les documents sont disponibles sur le site de l'assureur accessible, et via les liens ci-dessous.

L'assurance complémentaire «**DOMMAGES AUX MATÉRIELS**» et «**DOMMAGES AUX VÉHICULES SUIVEURS**» sont prises en charge par la F.F.TRI pour l'ensemble des Épreuves Nationales.

Les listes **des véhicules suiveurs, des biens et des matériels** doivent impérativement être envoyées à *Allianz* via le lien suivant : <https://www.cabinet-gomis-garrigues.fr/federation-francaise-de-triathlon.html>, **au plus tard 3 jours avant le jour de l'épreuve** (passé ce délai, les demandes de souscriptions ne pourront être prises en compte par l'assureur de la F.F.TRI.).

Nb : Pour l'ensemble des assurances offertes par la F.F.TRI., l'Opérateur règlera directement les cotisations auprès de l'assureur et procédera à une refacturation à la Fédération.

Déclaration d'accident

En cas d'accident sur votre manifestation, vous devez impérativement faire une déclaration en ligne, accessible via votre espace organisateur sur la plateforme Espace Tri 2.0, ou via le lien suivant : <https://fftri.cabinet-gomis-garrigues.fr/>

Déclaration de vol, perte ou détérioration de matériel

Pour ce type de déclaration, il faut télécharger et renvoyer le ou les document.s suivant.s :

- Déclaration de sinistre - dommages matériels :
https://fftri.cabinet-gomis-garrigues.fr/dl/DECLARATION_SINISTRE_DOMMAGES_MATERIELS_ORGANISATION_FFTRI.pdf
- Déclaration de sinistre - Véhicules suiveurs :
https://fftri.cabinet-gomis-garrigues.fr/dl/DECLARATION_DE_SINISTRE_VEHICULES_SUIVEURS_FFTRI.pdf
- Déclaration de sinistre - Bâteaux suiveurs :
https://fftri.cabinet-gomis-garrigues.fr/dl/DECLARATION_SINISTRE_BATEAUX_SUIVEURS_FFTRI.pdf

Déclaration sinistre annulation organisation

Pour ce type de déclaration, il faut télécharger et renvoyer le document suivant :
https://fftri.cabinet-gomis-garrigues.fr/dl/DECLARATION_SINISTRE_ANNULATION_ORGANISATION_FFTRI.pdf

La Fédération Française de Triathlon est en cours de renégociation de son contrat d'assurance.

Les informations indiquées sur cette sont valables jusqu'au 31 décembre 2021.

Au-delà de cette date, nous vous invitons à scanner le QR Code ci-contre, qui vous orientera vers les documents qui seront en vigueur.



CAHIER TECHNIQUE



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré en fonction de la Réglementation Sportive Générale, de la Réglementation des Épreuves Nationales et des partenariats fédéraux en vigueur.

Les organisateurs s'engagent à respecter les préconisations dudit cahier technique. La Direction de la Vie Sportive et la Commission Épreuves Nationales (CEN) ont travaillé de concert afin de vous proposer un outil vous permettant en une seule lecture de pouvoir prendre connaissance de l'intégralité des Épreuves Nationales organisées au sein de la F.F.TRI..

Vous pourrez ainsi juger de la pertinence d'une candidature éventuelle et de l'adéquation du site d'accueil et de pratique en fonction des desideratas fédéraux. Cet outil est en perpétuelle évolution et nous aurons besoin des compétences de tous les acteurs de la vie fédérale afin de le faire évoluer dans le but d'être un atout valorisant pour nos futurs organisateurs d'Épreuves Nationales.

La Direction de la Vie Sportive reste à la disposition de tous les organisateurs qu'ils soient d'ores et déjà désignés ou en quête d'informations, pour leur apporter tous les renseignements nécessaires à leur réflexion. Les items décrits dans ce cahier sont à respecter scrupuleusement.

Dans la dernière partie de ce Cahier des Charges, vous retrouverez des fiches techniques par secteur vous permettant ainsi d'isoler les besoins secteurs par secteurs.

La Direction de la Vie Sportive en collaboration avec le.s Officiel.s Technique.s nommé.e.s, travaillent avec l'organisateur pour trouver si nécessaires les aménagements du cahier technique rendant possible le principe d'une organisation. Ces aménagements ne devront pas nuire aux critères sportifs d'une épreuve, ni à l'image de la F.F.TRI..

Tout aménagement devra être validé par le Officiel Technique référent.

L'opérateur devra prévenir bien en amont la Direction de la Vie Sportive de toutes problématiques qui surviendraient dans la mise en place de futures organisations. Nous pourrions ainsi apporter notre soutien à l'opérateur afin de lui amener les réponses adaptées en fonction des problèmes soulevés.

Le système de gestion des inscriptions en ligne disponible sur la plateforme "ESPACE TRI 2.0" et utilisant la technologie NJUKO, apporte une réelle plus-value à nos Épreuves Nationales, notamment dans la gestion des informations administratives de nos concurrents. Ce système de gestion des inscriptions **est rendu obligatoire pour l'ensemble Épreuves Nationales inscrites au programme de course**, qu'elles soient organisées sur un ou plusieurs jours (Cf. Inscriptions, Chronométrage et Classements).

Les Épreuves Nationales intègrent la politique de développement initiée par la F.F.TRI.. A ce titre, la Commission des Épreuves Nationales a décidé que l'ensemble des épreuves fédérales, ainsi que les épreuves open organisées en marge du programme de course, doivent obéir à plusieurs règles, édictées dans le cadre de son plan de développement :

- **Développement Durable** : les épreuves fédérales et ses courses associées devront obtenir à minima un label DD 1 étoile* (<http://www.fftri.com/labels-triathlon-durable>).
- **Pratique mixité** : les épreuves fédérales et ses courses associées devront adhérer à la charte mixité mise en place au sein de la F.F.TRI. (<https://www.fftri.com/nos-engagements/mixite/label-mixite/>)



LOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

40 jours, au plus tard après la validation du calendrier des Épreuves Nationales, un ou plusieurs Officiel.s Délégué.s Technique.s est/sont nommé.e.s par la C.N.A..

Entre la validation du calendrier et la nomination du/des Officiel.s Délégué.s Technique.s, l'Opérateur parachève le dossier technique de l'épreuve. Il a la possibilité de bénéficier des conseils du service fédéral «Direction de la Vie Sportive». **Par contre, il ne peut pas publier, mettre en ligne, des informations et des visuels non validés.**

Entre 40 et 50 jours après la validation du calendrier des Épreuves Nationales, le secteur fédéral de la Direction de la Vie Sportive informe l'opérateur de l'identité et des coordonnées du/des Officiel Délégué.s Techniques nommé.s.

Dès lors, ce DT devient référent du label et de l'opérateur. Il a pour mission de :

- coordonner les réunions techniques et logistiques nécessaires,
- veiller à ce que tous les aspects des règles de compétition des Épreuves Nationales et du Cahier Technique (CT) soient respectées,
- accompagner l'organisation pour que les compétitions se déroulent dans un cadre de sécurité optimum pour les athlètes,
- assurer la liaison de l'information avec l'arbitre principal,
- gérer la ou les courses à label.

Dans le cadre d'une première organisation d'une Épreuve Nationale, d'un changement de site, de parcours, d'organisateur par rapport à une édition précédente, le Officiel Technique organise une visite «terrain» et rencontre l'Opérateur. De son côté, le Officiel Délégué Technique Référent, même si l'opération est une réédition, peut solliciter une rencontre sur le site s'il l'estime nécessaire.

Dans tous les cas, **le Officiel Délégué Technique organise idéalement au minimum 4 réunions Pré-compétition** (3 téléphoniques et une 1 physique) suivant un calendrier à convenir avec l'opérateur dès le premier contact. Dans ces réunions, l'Opérateur peut associer les membres de son organisation qu'il juge utiles. De son côté, l'Opérateur peut également s'adjoindre le concours des secteurs fédéraux «Direction de la Vie Sportive et Communication & Marketing». Chaque réunion et rencontre fait l'objet d'un compte rendu que le Officiel Délégué Technique transmettra à l'Opérateur, à l'Officiel Délégué Technique Assistant, au secteur fédéral «Direction de la Vie Sportive», la C.E.N. et la C.N.A.

Globalement, l'ordre du jour de ces réunions sera :

R1	Conditions d'accès des concurrents aux différentes courses Programmation des courses & protocoles Classements à réaliser Visuels de communication Marketing fédéral animateurs et chronométrateur labellisés Calendrier de réunions et de visites
R2	Accès au site et aux parkings Accueil et dotation des athlètes Aire de Transition Aire d'appel et de départ Parcours optimisation et mesures Aire d'arrivée Espaces et locaux (presse, antidopage, protocole, arbitrage...) La mise en sécurité des parcours et du site La sécurité médicale (Description plan de sécurité DPS) Encadrement sécuritaire (bateaux, motos, VTT...) Le détail de l'ensemble du fonctionnement et de la logistique précisé dans ce cahier des charges
R3	Point parcours (changement par rapport à validation R2) Aire d'appel et de départ – transition Ravitaillements Penalty box Sécurité médicale (placement et fonctionnement) Placement des signaleurs sur les parcours Pointage des athlètes sur les parcours Point antidopage (local et aménagement) Les ressources humaines de l'organisation pour mise en place et l'enlèvement du matériel fédéral Analyse de l'eau Annulation d'une ou des épreuves pour causes météorologiques, qualité de l'eau... Protocole Point des Inscriptions Accréditations Hébergement – Restauration Encadrement sécuritaire (bateaux, motos, VTT...) Matériel et visuels fédéraux
R4 A J-10	Validation l'exposé de course ébauché Contrôle organigramme et les moyens de communication (radios, ...) Prévion des horaires arrivée sur le site du DT référent - DT adjoint et Officiels Fédéraux Mise en place de rencontres avec l'opérateur et les responsables de secteurs à J-1 Réglage des détails d'ensemble du fonctionnement et de la logistique

- **A J-6 de la première épreuves :**
 - Fermeture des inscriptions.
- **Entre J-2 et J-1, l'Opérateur présente à l'Officiel Délégué Technique Référent :**
 - Les responsables de secteur.
 - Les locaux (antidopage, arbitres, restauration, accueil,...).
 - La logistique du site central (aire de transition arrivée, podiums).
 - Les parcours et leur mise en sécurité.
 - Il remet également les badges, les tickets repas éventuels pour la totalité de l'équipe fédérale au Délégué Technique Assitant.

Le Officiel Technique contrôle tous les points décrits dans le Dossier Technique de l'épreuve et demande éventuellement à l'Opérateur de bien vouloir se mettre en conformité par rapport aux obligations décrites dans le présent Cahier des Charges.

- **Le Jour J :**
 - L'Opérateur présente le Officiel Délégué Technique au service médical.
 - Le Officiel Délégué Technique Référent est le directeur de course. Il donne le ou les départs après le «top sécurité» de l'Opérateur. Il prend les décisions nécessaires en cas d'URGENCE sur des situations :
 - pouvant mettre en péril la sécurité des athlètes et des spectateurs
 - ne respectant pas l'équité et l'éthique sportive
 - Le Officiel Délégué Technique coordonne la cérémonie protocolaire.
- **Entre J+3 et J+10 :**
 - Le Officiel Délégué Technique Référent met en place une réunion de débriefing avec l'Opérateur. Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu transmis à l'Arbitre Principal (AP), à l'Opérateur, au secteur fédéral «Direction de la Vie Sportive», et à la CEN.
 - Le Officiel Délégué Technique rédige un Compte Rendu d'Animation et de Chronométrie, qu'il communique à ces acteurs, ainsi qu'à la Direction de Vie Sportive, et à la mission des labellisations.
- **Service Fédéral «Direction de la Vie Sportive» :**
 - A tout moment, aux heures de bureau de la F.F.TRI. du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00, l'Opérateur peut contacter le service de la Direction de la Vie Sportive au 01 49 46 13 50, qui répondra à vos questions.



PRÉSENTATION

Fiches techniques de référence :

- Présentation - Fiches n° 1A et 1B

Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Sportive et la Réglementation des Épreuves Nationales.

Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses des Épreuves Nationales, prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme de la manifestation.

Horaire des épreuves

Le programme des Épreuves Nationales sont définis dans les fiches 1A & 1B de ce Cahier des Charges. Toutes demandes de modification de la programmation annoncée devra faire l'objet d'une demande de validation à la Commission des Épreuves Nationales.

Les Épreuves Nationales sont dénommées comme suit :

- **Triathlon :**
 - Le Championnat de France Individuel de Triathlon (toutes catégories et Groupes d'Âges),
 - Le Championnat de France Individuel de Paratriathlon,
 - Le Championnat de France Individuel Distance L de Triathlon,
 - Le Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon,
 - Les ½ Finales du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon (par zone),
 - Le Championnat de France Individuel de Cross Triathlon,
 - Le Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon,
 - Le Grand Prix F.F.TRI., Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon,
 - Le Championnat de France des Clubs de Division 2 de Triathlon,
 - Les demi-finales du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon,
 - Le Championnat de France des clubs de Relais mixte de Triathlon, toutes catégories et Juniors,
 - La Finale du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon,
 - La Coupe de France des Clubs de Triathlon,
 - La Coupe de France des Jeunes de Triathlon,
 - La Coupe de France des Clubs de Triathlon Masters.
- **Duathlon :**
 - Le Championnat de France Individuel de Duathlon (toutes catégories et Groupes d'Âges),
 - Le Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon,
 - Le Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon,
 - Le Grand Prix F.F.TRI., Championnat de France des Clubs de Division 1 de Duathlon,
 - Le Championnat de France des Clubs de Division 2 de Duathlon,
 - Les demi-finales du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon,
 - La Finale du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon,
 - La Coupe de France des Clubs de Duathlon.
- **Triathlon et Duathlon des Neiges :**
 - Le Championnat de France Individuel des Neiges de Triathlon et/ou Duathlon,
- **Bike & Run :**
 - Le Championnat de France de Bike & Run.
- **Aquathlon :**
 - Le Championnat de France Individuel d'Aquathlon,
 - Le Championnat de France Individuel Jeunes d'Aquathlon.
- **Raids (Cf. Cahier des Charges spécifique - RTS Raids) :**
 - Le Championnat de France des Raids Jeunes,
 - Le Championnat de France des Riads Adultes.
- **Swimrun (Cf. Cahier des Charges spécifique - RTS Swimrun) :**
 - Le Championnat de France distance M de Swimrun,
 - Le Championnat de France distance L de Swimrun.

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- après la validation du service de la communication de la F.F.TRI., de la production, transmission et mise en place de tous supports d'information (plaquettes, programmes, affiches, etc.) et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation,
- la mise en place logistique et technique de la ou des course.s, et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement,
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement,
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant.
- utiliser le logiciel mis en place par la fédération pour la gestion des inscriptions de toutes les épreuves inscrites au programme.
- s'engage à traiter avec un prestataire de chronométrage et des animateurs agréés par la F.F.TRI. (cf. liste aux rubriques concernées).

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- **Au moment de la candidature**, les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule toute ou partie de l'épreuve),
- **6 mois minimum** avant l'événement, un dossier technique comprenant :
 - programme et horaires,
 - organigramme du comité d'organisation,
 - plan de la ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement,
 - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition,
 - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes,
 - plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied,
 - positionnement de la sécurité (signaleurs ou CB),
 - plan de secours et d'intervention,
 - timing du montage de la logistique matériel,
 - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée,
 - faire valider par le service Communication de la F.F.TRI. le visuel de l'affiche de la manifestation.
- **15 jours minimum** avant l'événement, un dossier technique comprenant :
 - avis préfectoral,
 - différents arrêtés municipaux,
 - contrôle sanitaire de l'eau de baignade et l'avis du référent (ARS, préfecture, ...),
 - faire valider par le service Communication de la F.F.TRI. les visuels de l'ensemble des supports de communication de la manifestation.



LOGISTIQUE DE COURSE

Fiches techniques de référence :

- Secteur Aire de Départ - Fiche n°2
- Secteur Natation - Fiche n°3
- Secteur Aire de Transition - Fiche n°4
- Secteur Cyclisme - Fiches n°5A et 5B
- Secteur Course à Pied - Fiches n°6A et 6B
- Secteur Aire d'arrivée - Fiche n°7
- Le Championnat de France Individuel de Paratriathlon - Fiche n°8
- Le Championnat de France de Bike & Run - Fiche n°9
- Soutien à la pratique du «Triathlon Féminin» - Fiche n°10
- Action Développement Durable - Fiche n°11

Les dispositions, ci-après mentionnées, sont spécifiques aux Épreuves Nationales, et viennent en complément de la Réglementation Sportive et la Réglementation des Épreuves Nationales de la F.F.TRI., où sont énumérées les règles communes à tous les types de course. Un focus particulier est donné pour le Championnat de France Individuel de Paratriathlon et le Championnat de France de Bike & Run qui bénéficient d'un aménagement particulier au niveau national.

Pour chacune des Epreuves Nationales, la Fédération Française de Triathlon déploie du matériel de visibilité (de la F.F.TRI. et de ses partenaires) et du matériel technique nécessaire à l'épreuve considérée. Un chemin de Fer du matériel fédéral est construit au regard de l'importance de la manifestation et du calendrier du moment. Une liste du matériel sera communiquée en début d'année à chaque Officiel Technique Référent.

A titre informatif, vous trouverez ci-dessous le détail, non-exhaustif, de la visibilité terrain mise à disposition par la F.F.TRI. sur les Épreuves Nationales :

- Le « **Camion GPFTRI** », réservé au Grand Prix de Triathlon. Il est composé de :
 - Une Arche d'arrivée rigide, avec une personnalisation par épreuve ;
 - Un parc à vélo pour accueillir 34 équipes ;
 - Bouées gonflable pour le parcours natation ;
 - Deux Arches gonflables (3m intérieur) - F.F.TRI. et partenaire ;
 - Structure pour le podium 3 marches, et fond de podium avec une personnalisation par épreuve ;
 - Matériel nécessaire pour le départ natation (hors ponton de départ) ;
 - Stand fédéral gonflable (5x5m) - avec le matériel nécessaire pour son animation ;
 - Stands des partenaires fédéraux ;
 - Kit de chasubles Presse, Photos, Motos, et Prod TV ;
 - Moquette nécessaire pour l'Aire de Triathlon et la Zone d'Arrivée ;
 - Banderoles et Oriflammes F.F.TRI. et partenaires fédéraux.
- Le « **Véhicule dédié Duathlon** » est déployé sur le Grand Prix de Duathlon et sélectifs de Duathlon. Il est composé de :
 - Une Arche d'arrivée rigide, avec une personnalisation par épreuve ;
 - Totem de Départ ;
 - Un parc à vélo pour accueillir 34 équipes ;
 - Structure pour le podium 3 marches ;
 - Arche gonflable F.F.TRI. ;
 - Kit de chasubles Presse, Photos et Motos ;
 - Banderoles et Oriflammes F.F.TRI. et partenaires fédéraux.
- Le « **Camion dédié D2 Triathlon et Championnats de France Jeunes** » est composé de :
 - Une Arche d'arrivée rigide, avec une personnalisation par épreuve ;
 - Un parc à vélo pour accueillir 34 équipes ;
 - Bouées gonflable pour le parcours natation ;
 - Deux Arches gonflables (3m intérieur) - F.F.TRI. et partenaire ;
 - Structure pour le podium 3 marches, et fond de podium avec une personnalisation par épreuve ;
 - Kit de chasubles Presse, Photos et Motos ;
 - Banderoles et Oriflammes F.F.TRI. et partenaires fédéraux.
- La « **Caisse Communication** » est composée de :
 - Structure pour le podium 3 marches, et fond de podium ;
 - Stand fédéral (3x6m) - avec le matériel nécessaire pour son animation ;
 - Kit de chasubles Presse, Photos et Motos ;
 - Banderoles et Oriflammes F.F.TRI. et partenaires fédéraux.
- La « **Caisse Technique** » et la « **Caisse Technique - Raids/Swimrun** » est composée de :
 - Matériel spécifique ;
 - Kit de chabules Presse, Photos et Motos ;
 - Banderoles et Oriflammes F.F.TRI. et partenaires fédéraux.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

L'opérateur s'engage à assurer l'accueil, la réception, le stockage, l'enlèvement du matériel fédéral suivant un planning établis par la F.F.TRI.. Dans un cadre général, le matériel est livré le vendredi (début d'après-midi) précédant la manifestation, et l'enlèvement le lundi suivant la manifestation directement sur le site de course, et en un même lieu.

Dans le cadre d'un déploiement d'un camion dédié, l'opérateur doit prévoir un espace de stationnement sur le site de course.

Dès réception de ce matériel, l'opérateur est responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de ce matériel et ceci jusqu'à son enlèvement. **Tout matériel volé, détérioré ou perdu sera facturé.**

LOCAUX & ZONES ANNEXES

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Espace retrait des dossards

Un espace couvert est prévu pour le retrait des dossards comprenant une table d'accueil pour chaque catégorie d'âge et de sexe. L'organisateur devra prévoir une zone couverte et suffisamment grande pour accueillir les concurrents. L'espace doit être accessible aux personnes en situation de handicap.

Dans cet espace, l'organisateur devra prévoir un système de diffusion de l'exposé de course (à minima un PC, un vidéoprojecteur, et un écran) afin que l'Arbitre Principal et le Officiel Technique puissent assurer une permanence d'information aux athlètes.

A l'entrée de cet espace, au minimum, les documents suivants seront à afficher :

- plan global du site,
- plans des différents parcours,
- listes des participants,
- la fiche d'analyse de la qualité de l'eau en cas de natation hors « d'une zone de baignade réglementée »,
- horaires des courses et accès à l'aire de transition,
- horaires du protocole.

Salle (ou tente) d'arbitrage

Une salle protégée d'à minima de 20 m² est réservée aux arbitres de course, aménagée avec une table et un nombre de chaises correspondant au nombre d'arbitres.

Salle (ou tente) de presse (selon nécessités fédérales)

Une salle réservée à la Presse et équipée au minimum d'un accès Internet (Wifi) Haut-débit accessible sur le site.

Salle (ou tente) de production TV (selon nécessités fédérales)

Une salle réservée à la production TV, au calme et à proximité du site de course. La salle devra être équipée de points électriques, de tables et chaises, et pourra être fermée à clés.

Divers

- Une tente ou zone technique (à définir en fonction des besoins) permettant de stocker le matériel fédéral ;
- Une aire protégée pour l'éventuelle installation du village d'exposants ;
- Une aire réservée au stationnement des motos (Parc motos) ;
- Une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents.

Equipements

- Mettre en œuvre le matériel pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identification véhicules ;
- Réaliser tous les sacs concurrents ;
- Fournir tous les produits liquides et solides pour les ravitaillements.

LA F.F.TRI. EST EN CHARGE DE

- La mise à disposition de pavoisement fédéral en fonction du type d'épreuve.
- La mise à disposition du ruban final, et de toutes les médailles et maillots de Champion(ne)s de France, (cf. détail rubrique «Communication, Animation et Protocole»).



RESSOURCES HUMAINES

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE FOURNIR

- Tout personnel de protection des circuits.
- Tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation.
- Tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire, (3 personnes minimum).
- Tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition et installation du matériel fédéral.
- Tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course.
- Tout matériel de manutention pour réception, expédition.
- Tout personnel pour montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum).
- Tout personnel de ravitaillements.
- Tout pilote de voiture, moto, embarcation au regard des véhicules prévus.
- Tout personnel médical, et assesseur au contrôle antidopage.
- Tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement.
- Tout personnel protocole et accueil.
- Tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards.

Pour le **Championnat de France Individuel de Paratriathlon**, l'Opérateur devra prévoir également :

- 10 Handlers (ou assistant) dédiés à la sortie de natation.
- Tout assistant nécessaire à la transition des athlètes demandeurs.

LA F.F.TRI. EST EN CHARGE DE FOURNIR

- Sous réserve du Plan de Communication Fédéral, tout pigiste et photographe nécessaire ;
- Tout personnel nécessaires pour une production TV en cas de besoin ;
- Une équipe de trois personnes en charge de du transport, installation et entretien du matériel fédéral (Spécifique au GP Triathlon).



PRESTATIONS DE SERVICE

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Hébergement et repas des officiels

- La prise en charge d'un nombre de nuitées dont la répartition est fixée par la Direction de la Vie Sportive et d'un repas officiel pour un nombre de personnes définies.
- La qualité du couchage s'entend pour un hébergement en **chambre single**, sauf contre-indication de la Direction de la Vie Sportive, et d'un **niveau hôtelier français de 2 à 3 étoiles**. En relation avec l'organisateur et les partenariats potentiels qu'il aurait pu contracter avec un ou plusieurs hôteliers, la Direction de la Vie Sportive se chargera d'effectuer les réservations nécessaires à la gestion de l'épreuve. A l'issue de la manifestation, la fédération éditera auprès de l'organisateur une facture du nombre de nuitées utilisées, au regard du quota maximum du nombre nuitée appliqué sur son épreuve (dans la limite de 90 € par nuitée, petit-déjeuner inclus).
- La prise en charge de la restauration «déjeuner» le ou les jours de course et d'un dîner pour la délégation fédérale (dont la répartition reste à la discrétion de la F.F.TRI.).
- La prise en charge de la restauration «déjeuner» le ou les jours de course pour les journalistes et la production TV présents le jour de la course.
- L'accueil des concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants.
- L'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour.
- La surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tente et stands annonceurs).

	Nuitées	Dîner des Officiels
TRIATHLON		
Grand Prix F.F.TRI.	35	25
Championnat de France des Clubs - D2	5	5
Championnat de France des Clubs - D3	5	5
Championnat de France Individuel	10	10
Championnat de France Individuel distance L	25	15
Championnat de France Individuel des Jeunes - ½ Finales	5	5
Championnat de France Individuel des Jeunes - Finale	20	10
Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales	10	10
Championnat de France des Neiges	5	5
Championnat de France Individuel de Cross-Triathlon	10	10
Championnat de France des Clubs de Relais Mixtes	5	5
Championnat de France Individuel de Paratriathlon	10	10
DUATHLON		
Grand Prix F.F.TRI. & Championnat de France des Clubs - D1/D2	15	15
Championnat de France des Clubs - D3	5	5
Championnat de France Individuel	10	10
Championnat de France Individuel distance L	15	10
Championnat de France Individuel des Jeunes	20	10
DISCIPLINES ENCHAÎNÉES		
Championnat de France Individuel d'Aquathlon	20	10
Championnat de France de Bike & Run	10	10
Coupe de France des Clubs	30	20
Championnat de France des Raids Adultes	5	5
Championnat de France des Raids Jeunes	5	5
Championnat de France de Swimrun	12	10

Dans le cas où un organisateur se voit attribuer plusieurs labels, le nombre de nuitées et de dîners à prendre en charge s'additionne.

DIRECTION DE COURSE & ARBITRAGE

LA F.F.TRI. EST EN CHARGE DE

- La désignation d'un ou plusieurs Officiels Techniques, assurant entre-autre la direction de course. Après désignation des Officiels Technique, le Officiels Technique Référent deviendra l'interlocuteur privilégié de la F.F.TRI. pour l'Opérateur.
- La désignation des Arbitres Nationaux de la course et prend en charge les frais afférant.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- Des besoins en arbitrage complémentaires et prend à sa charge tous les coûts relatifs au complément d'arbitres fournis par la L.R.TRI.



INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE & CLASSEMENT

Les inscriptions aux Épreuves Nationales, doivent s'effectuer obligatoirement par le système d'inscription en ligne proposé par la Fédération Française de Triathlon via l'ESPACE TRI 2.0.

Pour les Épreuves Nationales, les modalités et les règles d'inscriptions seront gérées et coordonnées par la Direction de la Vie Sportive, en collaboration avec l'organisation. L'ouverture des inscriptions pour les épreuves nationales restant la prérogative exclusive dudit service.

Hors les épreuves des Championnats de France de Clubs, les bulletins d'inscriptions des Épreuves Nationales seront mis en place directement via le compte Espace Tri de l'organisateur.

Pour information, les tarifs pratiqués par la F.F.TRI. pour l'utilisation de ce dispositif sont de 5% TTC du montant total payé, hors coût du pass-compétition, avec un talon minimum de 1 euro TTC. La répartition des coûts est laissée à l'appréciation de l'organisation.

Sur la base du formulaire d'inscription en ligne de la manifestation considérée, chaque participant s'inscrit dans les délais prévus par la Réglementation Sportive en vigueur. Au-delà de la date définie par cette réglementation, l'opérateur est libre de refuser les inscriptions hors-délai ou d'appliquer un coût d'inscription surtaxé, après l'autorisation de la Direction de la Vie Sportive.

Les inscriptions des courses de Championnats de France ne sont recevables que si elles sont validées soit par la F.F.TRI.. Un contrôle sera effectué par la Direction de la Vie Sportive au plus vite après la date limite des inscriptions aux épreuves décrite dans la Règlement Sportive en vigueur.

LA F.F.TRI. EST EN CHARGE DE

- Communiquer aux Ligues Régionales de Triathlon les quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.
- Pour les courses à sélectif, de communiquer à l'Opérateur le listing des athlètes sélectionnés.
- Fournir à l'opérateur les coordonnées des chronométreurs et animateurs labellisés pour l'année en cours.
- Publier les classements sur le site fédéral.
- Contrôler les inscrits par rapport aux sélectionnés ligues et qualifiés d'office sur les courses du Championnat.
- Elaborer un support numérique pour l'exposé de course.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- Souscrire avec un prestataire de chronométrie agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement, disponible sur le site de la F.F.TRI..
- la déclaration de la manifestation sur le système Espace Tri 2.0 et d'utiliser le système d'inscription en ligne.

Enregistrement des participants

L'Organisateur, en collaboration avec la Direction de la Vie Sportive, est en charge de la réalisation des formulaires d'inscriptions en ligne pour toutes les épreuves nationales (à l'exception des épreuves par équipe de Type A). **Attention, pour cela, toutes les épreuves doivent être déclarées sur l'Espace Tri 2.0, et les inscriptions ne pourront s'ouvrir qu'après la validation de la Direction de la Vie Sportive, et se clôtureront obligatoirement 6 jours avant la manifestation considérée.**

Pour chaque épreuve, la Direction de la Vie Sportive effectue directement les contrôles des inscriptions avant l'épreuve, et communique aux personnes concernées le résultat de son contrôle.

L'opérateur doit obligatoirement utiliser le système d'inscription en ligne Espace Tri 2.0 pour les Épreuves Nationales de sa manifestation.

Relevés de temps

Pour chaque discipline et calcul des classements, l'opérateur négocie avec le prestataire de chronométrie le nombre de tapis de prise de temps nécessaire pour obtenir à minima, pour chaque concurrent :

- le temps par discipline,
- le temps de chaque transition,
- le temps total de l'épreuve,
- le comptage des tours pour les circuits en boucle,
- les pointages éventuels pour les demi-tours.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

De l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la Réglementation Sportive en vigueur et des prédispositions locales (Préfecture, communes, ...).

Des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur.

Des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la structure médicale.

Le dimensionnement des secours sera établi en accord avec la préfecture. Les secours devront être adaptés à la capacité d'accueil des concurrents, des formats de course proposés ainsi que de l'accueil du public.

Extrait de la Réglementation Sportive en vigueur :

«L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc). Il a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation). Le manquement de cette obligation peut engager sa responsabilité devant une juridiction civile, voire pénale.

Dans un raisonnement d'urgence absolue (accident, noyade...) et d'optimisation du délai d'intervention, il appartient à l'organisateur de prévoir la surveillance médicale des manifestations et à minima :

- un nécessaire médical de premier secours, à un emplacement spécifique, à proximité des parcours et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident,
- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de l'organisation,
- les personnes autorisées à intervenir sur la course, notamment pour des blessures minimales,
- d'informer les arbitres de la présence de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux.

L'organisateur est tenu de faire connaître à la L.R.TRI. (et la Direction de la Vie Sportive) le nom du responsable du secteur médical ou des secours de son organisation. Ce dernier a pour obligation de remplir l'enquête épidémiologique quand elle lui est confiée par le Médecin Fédéral Régional (MFR), et de lui renvoyer le questionnaire.»

Spécificité du Secteur Natation

Qualité de l'eau

Pour une natation dans une «zone de baignade réglementée» : L'organisateur n'est pas tenu d'effectuer d'analyse de l'eau et se référera aux analyses officielles de la zone.

Pour une natation en dehors d'une "zone de baignade réglementée" : Dans le mois qui précède la manifestation, l'organisateur est tenu d'effectuer une analyse de l'eau dans les conditions suivantes :

- Communiquer les résultats au Président de Ligue et au médecin de Ligue au moins 15 jours avant la manifestation
- L'analyse devra comporter à minima le nombre d'entérocoques et le nombre d'Escherichia Coli en UFC/100 ml
- Le compte rendu d'analyse de l'eau devra être affiché, de façon visible, sur le lieu du retrait des dossards.
- Les résultats seront commentés suivante :
 - «Les résultats d'analyses sont inférieurs aux valeurs limites préconisées, la qualité de l'eau est jugée suffisante.»
 - «Les résultats d'analyses s'écartent des valeurs limites préconisées, la qualité de l'eau est jugée insuffisante. Les participants sont libres, au vu de l'information sur la qualité des eaux, de choisir ou non de prendre le départ de la course.»

En l'absence de production de compte rendu d'analyse, le Président de ligue, ou son représentant, informe l'organisateur de l'annulation de la partie natation.

L'organisateur sera attentif à l'évolution des conditions météorologiques, en particulier lors d'orages ou de fortes précipitations, car :

- la qualité bactériologique de l'eau peut être rapidement dégradée.
- la sécurité des athlètes peut ne plus être assurée.

Annulation d'une partie de la course

Annulation de la partie Natation

Si la partie Natation est annulée, celle-ci doit être remplacée par une partie pédestre.

Le Triathlon est transformé en Duathlon et la durée de course ne peut excéder les horaires imposés par les divers arrêtés. Si l'épreuve fait partie d'un championnat ou d'un challenge, elle conserve sa valeur dans le championnat ou challenge considéré.

Dans le cadre d'un Aquathlon, si la partie natation est annulée, l'épreuve sera annulée.

Annulation de la partie Vélo

Si la partie vélo est annulée, l'épreuve est transformé en Aquathlon et la durée de course ne peut excéder les horaires imposés par les divers arrêtés. Si l'épreuve fait partie d'un championnat ou d'un challenge, elle conserve sa valeur dans le championnat ou challenge considéré.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

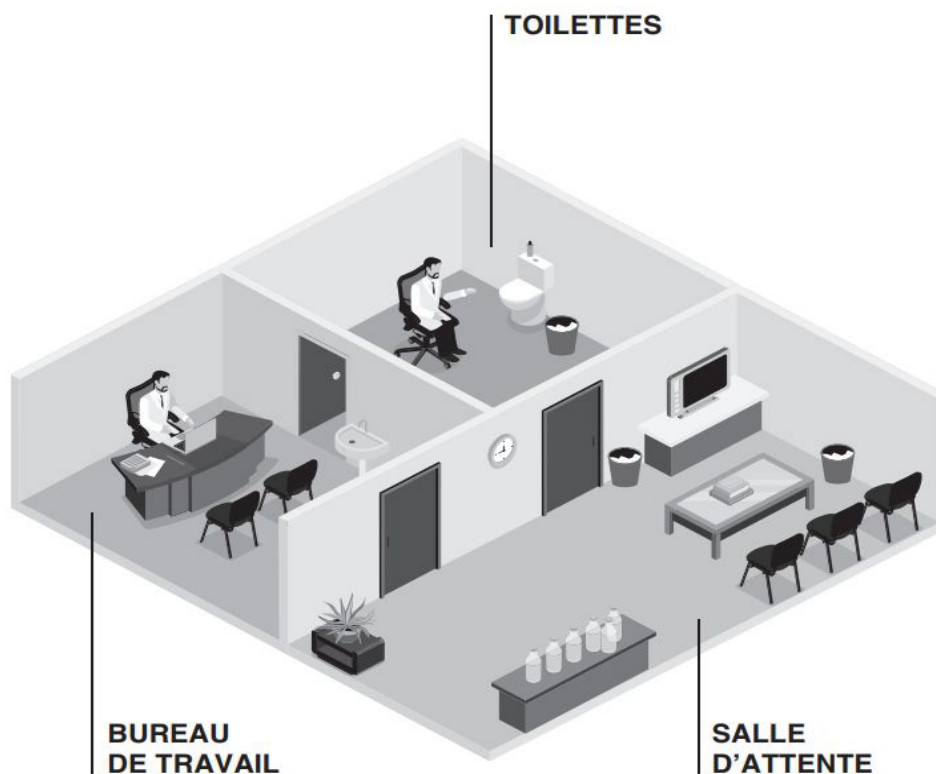
LA F.F.TRI. EST EN CHARGE DE

- Des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Antidopage en charge de la tenue du contrôle ;
- De la notification des athlètes, suite au désirata du médecin préleveur.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- La mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté comme défini par la F.F.TRI. Des bouteilles d'eau, en verre, bouchonnées seront mises à disposition. Le cheminement entre l'arrivée et le local antidopage devra être jalonné par des affiches ou panneaux verticaux.
- Le local de contrôle anti-dopage équipé d'une table de 2m comprend : 2 WC et une salle attenante et d'au minimum 10 chaises.
- La fourniture de bénévoles majeurs appelés «Chaperons», chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité se fera fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

Aménagement type d'un contrôle Anti-dopage



Fiche technique de référence :

- Marketing : Partenariats d'une Épreuve Nationale - Fiche n° 12

Marketing & Partenariats

La F.F.TRI. affiche ses partenaires sur les Épreuves Nationales à label fédéral. L'Opérateur d'une épreuve nationale à label fédéral est tenu de prendre connaissance des contraintes imposées par le Cahier des Charges avant de signer sa convention avec la F.F.TRI..

Il est, par cette signature, lié au respect de l'image des partenaires fédéraux, et à l'affichage de cette image sur la base des contraintes indiquées au Cahier des Charges.

Un partenariat nouveau peut être contracté par la F.F.TRI. ou par l'Opérateur après la signature de la convention entre la F.F.TRI. et l'Opérateur. Si tel est le cas la F.F.TRI. et l'opérateur s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour répondre à la demande d'affichage du partenaire nouveau.

En cas de conflit de partenaires "nouveaux" (après signature de la convention) sur un même secteur d'activités, entre la F.F.TRI. et l'Opérateur, les intérêts du partenaire le plus "ancien" (base date signature du contrat) sont privilégiés.

Droits de diffusion Télévisuelle et Internet

La F.F.TRI. est propriétaire des droits de diffusion de toutes les épreuves labellisées au titre des Épreuves Nationales.

Elle a, au cas par cas, conclu des contrats de diffusions télévisuelle et/ou internet et peut produire des images des épreuves, dans les formats d'émission qui lui ont été accordés.

En fonction des contrats, les images peuvent être produites sous divers formats pour des diffusions en différé ou en direct. Les conditions opérationnelles en découlant sont précisées à l'Opérateur en temps voulu.

En ce qui concerne les épreuves non-insérées au contrat fédéral de diffusion, l'Opérateur est tenu de demander l'accord écrit de la Fédération s'il souhaite lui-même négocier un contrat de diffusion.

Dans le cas où l'Opérateur négocie lui-même un contrat de diffusion, il est tenu de financer la production d'images liée à son contrat et s'engage à remettre à la F.F.TRI. une copie du Prêt à Diffuser (PAD) avant toute diffusion.

Plan de communication

Le plan de communication est défini au niveau national par la F.F.TRI. et au niveau local par l'opérateur. Un " Guide Communication des Épreuves Nationales», définissant la mise en œuvre du plan média, est à votre disposition.

L'ensemble des supports de communication relatifs à une épreuve nationale doit être soumis à la validation de la F.F.TRI. avant diffusion / parution. A minima, l'Opérateur s'engage à créer une affiche officielle, une arche d'arrivée (rigide) ainsi qu'un fond de podium (hors Grand Prix de Triathlon de 1ère Division et Championnats de France Jeunes où l'arche d'arrivée et le fond de podium sont fournis par la F.F.TRI.).

L'intitulé exact du label fédéral de l'épreuve doit apparaître en toutes lettres sur l'ensemble des supports de communication.

Aussi, l'Opérateur s'engage à transmettre, par l'intermédiaire du Officiel Technique Référent l'ensemble de ses supports de communication pour validation du Service Communication F.F.TRI. :

- **90 jours au minimum avant l'épreuve** pour l'affiche officielle de la manifestation,
- **et 30 jours au minimum avant l'épreuve** pour le reste des supports de communication (à minima, le fond de podium et l'arche).

Visibilité terrain

Au regard de ses partenariats la F.F.TRI. prévoit le matériel nécessaire au pavoisement conclut. A minima, la F.F.TRI. et ses partenaires devront apparaître sur l'ensemble des support de visibilité réalisés (affiche, arche, fond de podium, etc...).

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, les 30 dernières mètres de la ligne d'arrivée sont exclusifs à la F.F.TRI. et ses partenaires.



ANIMATION, PROTOCOLE & REMISE DES PRIX

Fiches techniques de référence :

- Animation - Fiche n°13
- Cérémonie Protocolaire - Fiche n°14
- Récompenses - Distinctions - Fiche n°15

Animation

L'opérateur est tenu d'engager un nombre d'animateurs, défini ci-après, agréés par la F.F.TRI. correspondant à son type d'épreuve et selon une liste validée annuellement.

L'opérateur prend en charge la prestation des animateurs, pendant la course et la cérémonie de remise des prix, les honoraires et les frais correspondants, la fourniture du matériel d'animation et de sonorisation. La prise en charge de la restauration et de l'hébergement est à la charge de l'opérateur en dehors des quotas octroyés par la F.F.TRI.. La Direction de la Vie Sportive et à minima l'un des animateurs, devront être associés à la mise en place du protocole de sonorisation et d'animation (puissance, portée des micros, dispositif de retour son, écran géant, ...).

Cas du Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon (Grand Prix F.F.TRI.) : uniquement sur ce circuit, le choix des animateurs agréés revient à la F.F.TRI, la prise en charge de la prestation restant à la charge de l'opérateur. Néanmoins, la prise en charge de la restauration et de l'hébergement reste à la charge de l'opérateur en dehors des quotas octroyés par la F.F.TRI..

Dispositif minimum de sonorisation

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, l'Opérateur doit à minima faire en sorte que :

- **Zone de départ (*natation ou course à pied*) :** Cette zone est efficacement sonorisée afin de permettre l'animation et l'appel des athlètes et/ou des équipes, sans décrochage et audible ;
- **Zone d'arrivée :** Cette zone est sonorisée sur toute sa longueur ;
- **Parcours natation :** L'opérateur doit fournir un système de communication permettant le retour son vers l'animation sur site, via un animateur dans une embarcation ;
- **Parcours cyclisme :** L'opérateur doit fournir un système de communication permettant le retour son vers l'animation sur site, via un animateur sur une moto ;
- **Parcours course à pied :** L'opérateur doit fournir un système de communication permettant le retour son vers l'animation sur site, via un animateur sur un VTT ou une moto ;
- **Aire de transition :** Cette zone est sonorisée dans sa globalité ;
- **Zone podium :** Cette zone est sonorisée dans sa globalité.

Cérémonie Protocolaire

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, les remises de prix doivent respecter les recommandations définies dans la fiche technique spécifique.

En fonction du type d'épreuve, il existe deux types de remises de prix, qui devront, dans tous les cas, respecter le format, les procédures et les récompenses attribuées :

- les remises de prix « officielles » présentées immédiatement après l'arrivée,
- les remises de prix « facultatives » présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée.

Grilles de Prix (financière)

Lorsque la F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix, il s'effectue sous réserve du résultat du contrôle antidopage éventuellement pratiqué sur l'épreuve.

Lorsque le montant de la « Grille de Prix » est laissé à l'appréciation de l'opérateur. Elle est réglée directement par l'organisateur sous réserve du contrôle antidopage éventuel. Le montant de la grille de prix devra être communiquée et remis à la F.F.TRI. à minima 3 mois avant la date de l'épreuve. Elle devra être équitable pour les hommes et les femmes.

Les grilles de prix sont interdites sur les courses jeunes.

FICHES TECHNIQUES



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

FICHE TECHNIQUE - N° 1A

PRÉSENTATION : LES CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Les courses concernées se déroulent suivant le programme définitif déterminé avec la F.F.TRI. en fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

L'opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu à la Réglementation Générale de la F.F.TRI. Il ne peut en aucune manière y avoir une quelconque interférence entre les courses des Épreuves Nationales, prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme. Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la Réglementation Sportive en vigueur.

Le nombre de concurrents maximum est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'organisation. Dans ce cas, sauf pour les qualifiés d'office, l'organisateur enregistre les inscriptions du Championnat de France par ordre d'arrivée.

Dans tous les cas, la numérotation de chaque course de la manifestation devra débiter au n°1.

Catégories d'Âge Adulte

Groupes d'Âges		Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
18-19	-	18	19	2002	2003	X	X	X	X
20-24	-	20	24	1997	2001	X	X	X	X
U 23 *	-	18	23	1998	2003	-	X	X	-
25-29	-	25	29	1992	1996	X	X	X	X
30-34	-	30	34	1987	1991	X	X	X	X
35-39	-	35	39	1982	1986	X	X	X	X
40-44	Master	40	44	1977	1981	X	X	X	X
45-49	Master	45	49	1972	1976	X	X	X	X
50-54	Master	50	54	1967	1971	X	X	X	X
55-59	Master	55	59	1962	1966	X	X	X	X
60-64	Master	60	64	1957	1961	X	X	X	X
65-69	Master	65	69	1952	1956	X	X	X	X
70-74	Master	70	74	1947	1951	X	X	X	X
75-79	Master	75	79	1942	1946	X	X	X	X
80-84	Master	80	84	1937	1941	X	X	X	X
85-89	Master	85	89	1932	1936	X	X	X	X
90-94	Master	90	94	1927	1931	X	X	X	X
95-99	Master	95	99	1922	1926	X	X	X	X

* la catégorie U23 ne concerne que les championnats distance S de Triathlon et de Duathlon et les championnats de France par équipe de division 1 de Triathlon et de Duathlon

Dans l'éventualité où le Championnat de France Individuel Jeunes Triathlon ou Duathlon, se déroule en parallèle du Championnat adultes dans la discipline concernée, le titre de la 18-19 ne sera pas attribué lors de l'épreuve adultes.

Championnat de France Individuel distance L de Triathlon et de Duathlon

Le Championnat de France Individuel de Triathlon et de Duathlon Distance L attribue les titres aux catégories :

- **Champion(ne) de France toutes catégories,**
- **Champion(ne) de France Groupes d'Âge de 18 à 99 ans** (cf. tableau catégorie d'âges),
- **Champion de France des clubs féminins et masculins Distance «L» de Triathlon ou Duathlon,**

Les Championnats de France Individuels Distance L de Triathlon et de Duathlon Groupes d'Âge sont ouverts aux catégories d'âges Adultes licenciés F.F.TRI. «Compétition». Les courses au programme se déroulent sur le format «distance L ou XL», en fonction des conditions prévues par la Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur, **sans aspiration-abri autorisé**.

Les placements sur la ligne de départ ci-dessous seront à respecter :

- vague Championnat de France - triathlètes féminins
- vague Championnat de France - triathlètes masculins
- **vague open** (Le Championnat de France peut accueillir des athlètes non licenciés F.F.TRI. sous réserve que l'opérateur ne refuse pas l'accès à la course à des athlètes licenciés F.F.TRI. faute de dossards disponibles).

Préconisation de programme :

- Pour le Triathlon, le championnat se tiendra un dimanche, avec un départ de la course, à partir de 08h30 et au plus tard à 12h00.
- Pour le Duathlon, le championnat se tiendra un dimanche, avec un départ de la course à partir de 08h30 et au plus tard à 12h00.

Championnat de France Individuel de Triathlon

Le Championnat de France Individuel de Triathlon se déroule conjointement avec le Championnat de France des Clubs de Relais Mixtes, et attribue les titres de Champion(ne) de France aux catégories :

- **Champion(ne) de France Toutes Catégories,**
- **Champion(ne) de France Groupes d'Âge de 18 à 99 ans** (cf. tableau catégorie d'âges).

Les Championnats de France Individuels de Triathlon se déroulent sur format "Distance S", et est ouvert aux catégories d'âges Adultes licenciés F.F.TRI. «Compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'aspiration-abri autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type "Open")**.

Préconisation de programme :

Le départ de la première course du championnat doit partir au plus tard à 09h00. La course du Championnat de France de Relais Mixtes ne devra pas partir au-delà de 16h00, et devra respecter à minima 2h00 entre la fin de la dernière course du Championnat individuel et le départ de la course.

Championnat de France Individuel de Duathlon ou d'Aquathlon (Toutes Catégories et Groupes d'Âges)

Le Championnat de France Individuel attribue les titres de Champion(ne) de France aux catégories :

- **Champion(ne) de France Toutes Catégories,**
- **Champion(ne) de France Groupes d'Âge de 18 à 99 ans** (cf. tableau catégorie d'âges).

Les Championnats de France Individuels de Duathlon se déroulent sur format "Distance S", et est ouvert aux catégories d'âge Adultes licenciés F.F.TRI. «Compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'aspiration-abri autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type "Open")**.

Préconisation de programme :

- Pour l'Aquathlon, le championnat se tiendra un samedi, avec un départ de la course, à partir de 08h30 et au plus tard à 17h00.
- Pour le Duathlon, le championnat se tiendra un samedi, avec un départ de la course à partir de 12h00 et au plus tard à 17h00.

Championnat de France Individuel de Cross-Triathlon

Le Championnat de France Individuel de Cross-Triathlon attribue les titres aux catégories :

- **Champion(ne) de France Toutes Catégories,**
- **Champion(ne) de France Groupes d'Âge de 18 à 99 ans** (cf. tableau catégories d'âges),
- **Champion de France des clubs masculins et féminins de Cross-Triathlon,**

Le Championnat de France Individuel de Cross-Triathlon est ouvert aux catégories d'âge Adulte licenciés F.F.TRI. «Compétition»

Préconisation de programme :

Le championnat pourra se tenir au plus tôt un samedi après 13h00 et au plus tard un dimanche avant 13h00.

Championnats de France Individuels Jeunes (et Ligues Régionales)

- **Date prévisionnelle de la course**

	PÉRIODE DE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT
Championnat de France Individuel des Jeunes de Duathlon *	2ème, 3ème ou 4ème dimanche du mois d'avril 1er ou 2ème dimanche du mois de mai
Championnat de France Individuel des Jeunes de Triathlon *	1er dimanche de juin
½ Finales du Cht de France Individuel des Jeunes de Triathlon	au plus tard 15 jours avant la Finale
Championnat de France Individuel des Jeunes d'Aquathlon	2ème, 3ème ou 4ème week-end du mois de juillet
Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales	Durant les vacances estivales

* Concernant spécifiquement ces deux épreuves, la sécurisation du parcours cycliste devra être validée par l'organisation à minima à l'année N-1, d'un championnat régional ou d'un sélectif régional pour le Duathlon ou de la ½ finale de zone pour le Triathlon. Le parcours cycliste devant se courir obligatoirement en abri-aspiration.

- **Format de course**

	Benjamin	Minime	Cadet	Junior
Championnat de France Individuel des Jeunes de Duathlon		XS	S	S
Championnat de France Individuel des Jeunes de Triathlon		XS	S	S
Championnat de France Individuel des Jeunes d'Aquathlon	XS	XS	S	S
Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales	XS	XS	XS	XS

Chaque course accueille les quotas d'athlètes sélectionnés et se déroule sur le principe «critérium de plusieurs boucles par activité», réparties autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu dans des conditions d'aspiration-abri autorisé.

- **Programme prévisionnel des courses**

Les courses concernées se déroulent suivant le programme préconisé ci-dessous. Toute modification de programmation doit avoir l'autorisation de la Direction de la Vie Sportive. En fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites, la Direction de la Vie Sportive peut être également amenée à changer la programmation prévue.

	Benjamin H	Benjamin F	Minime H	Minime F	Cadet H	Cadet F	Junior H	Junior F
Duathlon			9h15	10h15	11h45	13h15	16h15	14h45
Triathlon			9h00	10h00	11h00	12h30	15h30	14h00
Aquathlon	16h30	15h45	15h00	14h15	13h30	12h00	10h00	11h00
Les Ligues	Départ de la 1 ^{ère} relayeuse à 9h30							

Les protocoles doivent être effectués à la suite de chaque catégorie d'âges H & F.

Aucune autre épreuve ne peut être organisée le même jour que les épreuves des Championnats de France précédemment citées. D'autres courses éventuelles se déroulent obligatoirement le lendemain ou la veille du Championnat.

- **Cas particulier du Championnat de France des Ligues**

La course en relais au programme se déroule sur le format de la Distance XS (400m - 10km - 2.5km) en relais de 4 concurrents par équipe (2 Filles / 2 Garçons). L'ordre de départ est le suivant : une fille, un garçon, une fille, un garçon.

Compte tenu de la distance unique accessible aux catégories benjamin, minime, cadet et junior :

- l'équipe benjamine doit être composée uniquement de benjamins,
- l'équipe minimes peut être composée de minimes et benjamins,
- l'équipe cadette peut être composée de cadets et de minimes,
- l'équipe junior peut être composée de juniors et de cadets.



FICHE TECHNIQUE - N° 1B

PRÉSENTATION : LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES CLUBS

Dans tous les cas, la numérotation de chaque course de la manifestation devra débiter au n°1.

Pour les courses en relais, la numérotation des équipes devra être comme suit :

- Equipe 1 :
 - 1er relayeur : 1 A
 - 2ème relayeur : 1 B
 - 3ème relayeur : 1 C
 - 4ème relayeur : 1 D

Les dossards doivent être identifiés d'une couleur différente par lettre afin d'assurer une bonne lisibilité.

Grand Prix F.F.Tri. de Triathlon, Championnat de France des Clubs de 1ère Division

Le label «GRAND PRIX F.F.TRI.» englobe toutes les courses de l'organisation (épreuves «élites» et «grand public» concomitantes).

Le Championnat de France des Clubs de 1ère Division de Triathlon ou de Duathlon, ci-après désigné Grand Prix F.F.TRI, réunit un maximum de 16 clubs masculins et 16 clubs féminins. Ce championnat permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 1ère Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 1ère Division** sur un maximum de 5 étapes.

Dans le cadre du Grand Prix F.F.TRI., Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon, l'opérateur a obligation d'organiser une ou plusieurs épreuves «Grand-Public». Il s'engage également à étudier la possibilité d'accueillir une «animation triathlon» ouverte aux jeunes athlètes ou tout autre type d'épreuves promotionnelles pour ces derniers.

Les courses du Grand Prix F.F.TRI. ainsi que l'épreuve ou les épreuves «Grand Public» se déroulent suivant un programme déterminé en collaboration avec le Officiel Technique et l'Opérateur. La programmation est fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites des impératifs liés à la retransmission télévisée, s'il y a lieu.

Dans tous les cas, pour les courses du Grand Prix, la Direction de la Vie Sportive et l'organisateur mettent en place conjointement une programmation valorisante en terme de visibilité médiatique et d'accueil du public. Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Grand Prix F.F.TRI., prioritaires en terme d'horaires, et les autres courses du programme.

Grand Prix F.F.Tri. de Triathlon : Dans l'éventualité où le programme de courses incluant des courses jeunes ou open, celles-ci s'organisent après les courses nationales.

	Hommes	Femmes	Formats de course
GP F.F.TRI. Triathlon	S	S	Etape de 1 à 5 Critérium – Contre la Montre – Relais

Ces courses s'organisent autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu obligatoirement dans des conditions **d'aspiration-abri autorisé**.

- **Période du Grand Prix F.F.TRI. Triathlon**

Le Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon se déroule obligatoirement entre le 2ème dimanche de mai et le 4ème dimanche de septembre, de l'année en cours.

- **Programmation des courses**

Les courses du Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon pourront se dérouler entre le samedi 11h00 et le dimanche 16h00. En cas de cumule de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Grand Prix F.F.Tri. de Duathlon, Championnat de France des Clubs de 1ère Division

Le label «GRAND PRIX F.F.TRI.» englobe toutes les courses de l'organisation (épreuves «élites» et «grand public» concomitantes).

Le Championnat de France des Clubs de 1ère Division de Duathlon, ci-après désigné Grand Prix F.F.TRI de Duathlon, réunit un maximum de 16 clubs masculins et 16 clubs féminins. Ce championnat permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 1ère Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 1ère Division** sur un maximum de 5 étapes.

Dans le cadre du Grand Prix F.F.TRI., Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon, l'opérateur a obligation d'organiser une ou plusieurs épreuves «Grand-Public». Il s'engage également à étudier la possibilité d'accueillir une «animation triathlon» ouverte aux jeunes athlètes ou tout autre type d'épreuves promotionnelles pour ces derniers.

Les courses du Grand Prix F.F.TRI. ainsi que l'épreuve ou les épreuves «Grand Public» se déroulent suivant un programme déterminé en collaboration avec le Officiel Technique et l'Opérateur. La programmation est fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites des impératifs liés à la retransmission télévisée, s'il y a lieu.

Dans tous les cas, pour les courses du Grand Prix, la Direction de la Vie Sportive et l'organisateur mettent en place conjointement une programmation valorisante en terme de visibilité médiatique et d'accueil du public. Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Grand Prix F.F.TRI., prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses du programme.

Grand Prix F.F.Tri. de Duathlon : Dans l'éventualité où le programme de courses incluant des courses jeunes ou open, celles-ci s'organisent après les courses nationales.

	Hommes	Femmes	Formats de course
GP F.F.TRI. Duathlon	M (assimilé) ou S	S	Etape de 1 à 5 Critérium – Contre la Montre – Relais

Ces courses s'organisent autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu obligatoirement dans des conditions **d'aspiration-abri autorisé**.

- **Période du Grand Prix F.F.TRI. Duathlon**

Le Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon se déroule obligatoirement entre le dernier dimanche de mars et le dernier dimanche de septembre, de l'année en cours.

- **Programmation des courses**

Les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 15h00. En cas de cumul de label, le programme peut être amené à évoluer.

Championnat de France des Clubs de 2ème Division

Le Championnat de France des Clubs de 2ème Division de Triathlon ou de Duathlon, ci-après désigné «Championnat de France des Clubs de 2ème Division», réunit un maximum de 16 clubs de masculins et 16 clubs féminins. Ce championnat permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins et Féminins de 2ème Division de Triathlon** et de **Champion de France des Clubs Masculins et Féminins de 2ème Division Duathlon**, sur un maximum de 4 étapes.

Les courses masculines et féminines, sont obligatoirement distinctes. En parallèle, l'opérateur a la possibilité d'organiser une ou plusieurs épreuves «Grand Public». Il s'engage également à étudier la possibilité d'accueillir une «animation triathlon» ouverte aux jeunes athlètes ou tout autre type d'épreuves promotionnelles pour ces derniers.

Les courses dudit championnat ainsi que l'épreuve ou les épreuves «Grand Public» s'établissent suivant un programme déterminé en collaboration avec le Officiel Technique et l'opérateur. La programmation est fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

Dans tous les cas, pour les courses dudit championnat, la Direction de la Vie Sportive et l'organisateur mettent en place conjointement une programmation valorisante en terme de visibilité médiatique et d'accueil du public. Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses dudit championnat., prioritaires en terme d'horaires, et les autres courses du programme.

	Hommes	Femmes	Formats de course
Triathlon 2ème Division	S	S	Critérium – Contre la Montre – Relais
Duathlon 2ème Division	S	S	Critérium – Contre la Montre – Multi-enchaîné

Ces courses s'organisent autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu obligatoirement dans des conditions **d'aspiration-abri autorisé**.

- **Championnat de France des Clubs de 2ème Division de Triathlon**

Le championnat de 2ème Division de Triathlon se déroule obligatoirement entre le 15 avril et le dernier dimanche de septembre. Les courses s'organisent le dimanche.

- **Programmation des courses**

Les courses du Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon pourront se dérouler entre le samedi 14h00 et le dimanche 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

- **Championnat de France des Clubs de 2ème Division de Duathlon**

Le Championnat de France des Clubs de Division 2 de Duathlon se déroule sur 4 étapes du circuit Grand Prix F.F.TRI. de Duathlon. Des aménagements peuvent survenir sur décision motivée de la Commission des Epreuves Nationales.

- **Programmation des courses**

Les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 15h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Championnat de France des Clubs de 3ème Division

Le Championnat de France des Clubs de 3ème Division de Triathlon ou de Duathlon, ci-après désigné «Championnat de France des Clubs de 3ème Division».

- **Championnat de France des Clubs de 3ème Division**

Les Championnats de France des Clubs de 3ème Division de Triathlon H et F, de 3ème Division de Duathlon H et F, se déroulent sur le principe de ½ Finales Zone Inter-ligues et sur une finale nationale :

Zone Nord :	Ile de France, Hauts de France ;
Zone Nord Est :	Grand Est, Bourgogne - Franche Comté ;
Zone Centre Ouest :	Pays de la Loire, Centre, Bretagne, Normandie ;
Zone Sud Est :	Auvergne-Rhône-Alpe, Provence-Alpe-Cote d'Azur, Corse ;
Zone Sud Ouest :	Occitanie, Nouvelle - Aquitaine.

	Hommes	Femmes	Formats de course
Triathlon 3ème Division	S	S	Critérium – Contre la Montre (<i>finale</i>)
Duathlon 3ème Division	S	S	Critérium – Contre la Montre (<i>finale</i>) – Multi-enchaîné

Les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open». Ces courses s'organisent autour d'une aire centrale de transition. La partie cyclisme a lieu obligatoirement dans des conditions **d'aspiration-abri autorisé**.

- **Programmation des courses**

Les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Championnat de France des Clubs de Relais Mixte de Triathlon

Le Championnat de France des clubs de Relais Mixte de Triathlon est une épreuve relais 1 femme, 1 homme, 1 femme et 1 homme. Chaque athlète réalise un triathlon de format assimilé XS (format international) avant de passer le relais dans une zone clairement identifiée.

Ce championnat se déroule sur un circuit sur route fermée à la circulation.

Le Championnat de France des clubs de Relais Mixte de Triathlon attribue les titres aux catégories :

- **Champion de France des Clubs (20-39 et 40-99)**
- **Champion de France des Clubs Juniors**

Le Championnat de France des Clubs de Relais ouvert à partir de la catégorie 18-19 licenciés F.F.TRI. «Compétition».

Coupe de France des Clubs

La Coupe de France des Clubs Jeunes de Triathlon, est une course de type relais mixte par équipe de 4 athlètes (2 femmes et 2 hommes) sur la distance de course "Jeunes 12-19".

La Coupe de France des Clubs de Triathlon, Duathlon et Triathlon Master est une course en Contre-la-montre par équipe sur distance S. Elles ne décernent pas de titre de Champion de France.

Toutes les courses doivent emprunter un circuit sur route fermée à la circulation.

- **Programme prévisionnel des courses**

Compte-tenu de la manifestation considérée, le programme de course sera le suivant :

Samedi :

Coupe de France Triathlon Master - 1er départ 10h00 - Podium prévisionnel 12h45
Coupe de France Duathlon - 1er départ 14h00 - Podium prévisionnel 18h00

Dimanche :

Coupe de France de Triathlon - 1er départ 09h00 - Podium prévisionnel 13h00
Coupe de France Jeunes de Triathlon - Départ 14h30 - Podium prévisionnel 16h30

- **Spécificité ordre de départ pour course de la Coupe de France :**

La numérotation suit l'ordre des départs.

L'ordre des départ doit s'effectuer dans le sens inverse des classements de l'édition de la Coupe de France précédente, selon les spécificités suivantes :

1. les équipes non-engagées lors de l'édition N-1 de la Coupe de France ;
2. les équipes engagées lors de l'édition N-1 de la Coupe de France, et hors les équipes de D1/D2 de la discipline considérée ;
3. les équipes de Division 2 de la discipline considérée ;
4. les équipes de Division 1 de la discipline considérée ;
5. le podium de l'édition N-1 de la Coupe de France dans la discipline considérée.

FICHE TECHNIQUE - N° 2

SECTEUR AIRE DE DÉPART

Pour l'ensemble des épreuves, l'aire de départ doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières.

L'aire d'appel pouvant accueillir les athlètes sélectionnés sur chaque course doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une pannautique spécifique, et doit être également entièrement isolée du public.

Une zone d'échauffement natation devra être prévue par l'Opérateur à proximité de la zone de départ, et dissociée du parcours de l'épreuve.

L'accès à ces zones devra être autorisé à la presse badgée, aux représentants F.F.TRI., aux Officiels Techniques, aux arbitres, aux officiels de l'organisation, et à l'organisateur.

Épreuves de Duathlon

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par une arche de départ (rigide ou gonflable).

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :



Épreuves de Triathlon & Aquathlon

Sur les Épreuves Nationales, le type de départ est défini entre l'Opérateur et le(s) Officiel.s Technique nommé(s) pour ce label. Les départs de type « plongés » et « terrestres » sont privilégiés pour l'ensemble des labels fédéraux.

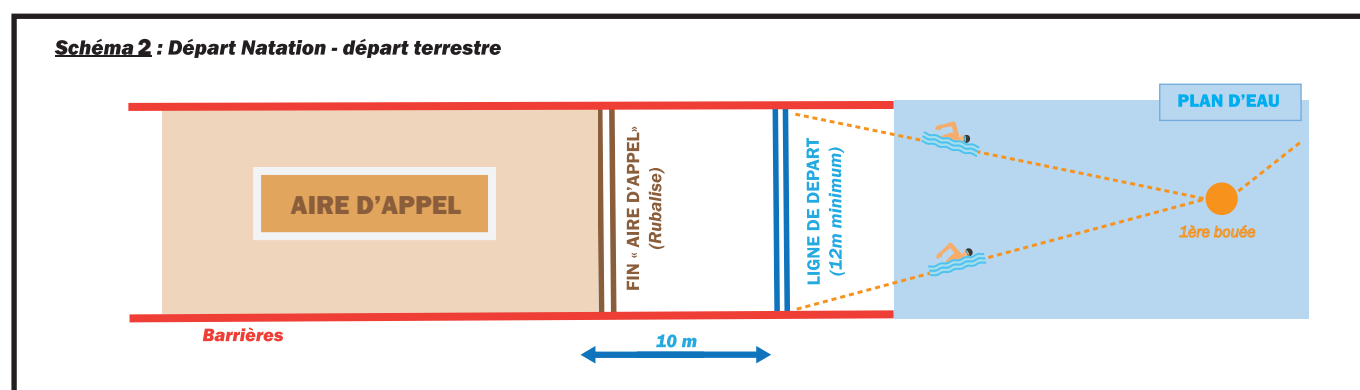
Dans tous les cas, l'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ lors d'un départ de masse. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,50 m par concurrent.

En cas d'une partie natation dans la mer, l'opérateur, mettra dans l'aire d'appel, des bacs d'eau douce pour permettre aux athlètes de rincer leurs paires de lunettes. Le premier virage interviendra après 250 mètres de course, et sera matérialisé comme définit dans la fiche natation. La projection du 1er virage, sur la ligne de départ, devra coïncider avec le centre de cette dernière. Les extrémités de la ligne de départ devront être à équidistance du 1er virage.

- **Le départ terrestre :**

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,...). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

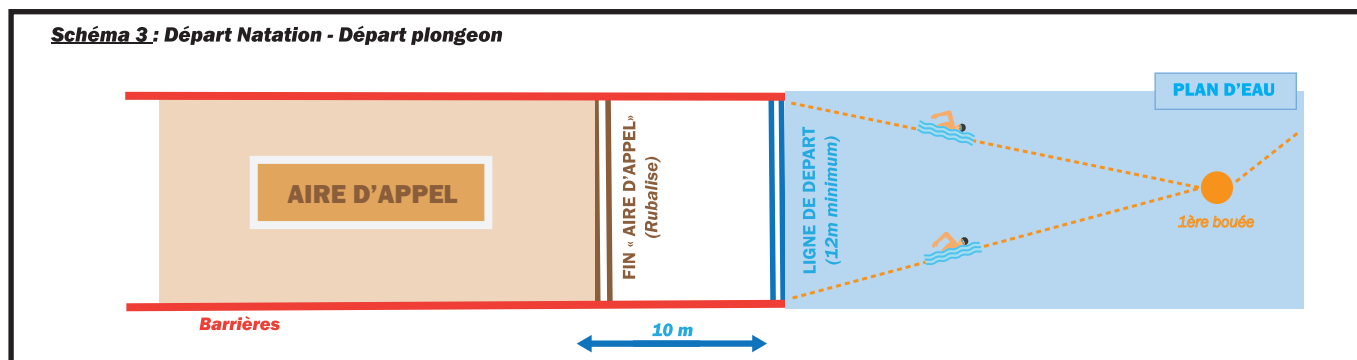
L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :



- **Le départ plongeon :**

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Opérateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurité suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

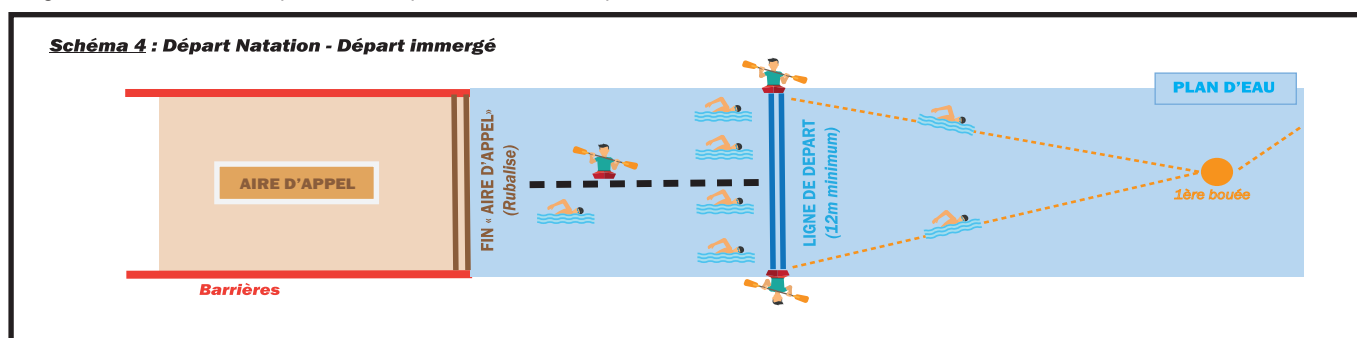
L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :



- **Le départ immergé (Interdit pour les épreuves Jeunes) :**

Le départ s'effectue dans l'eau. L'Opérateur s'engage, si nécessaire, à prévoir des moyens techniques pour acheminer les athlètes de la zone d'appel à la ligne de départ (bateaux, kayaks ...). L'aire d'appel est matérialisée sur terre par des repères visuels, et est la plus proche possible de la ligne de départ. La ligne de départ doit être matérialisée et facilement repérable (bouée, bateaux, ligne d'eau ...).

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

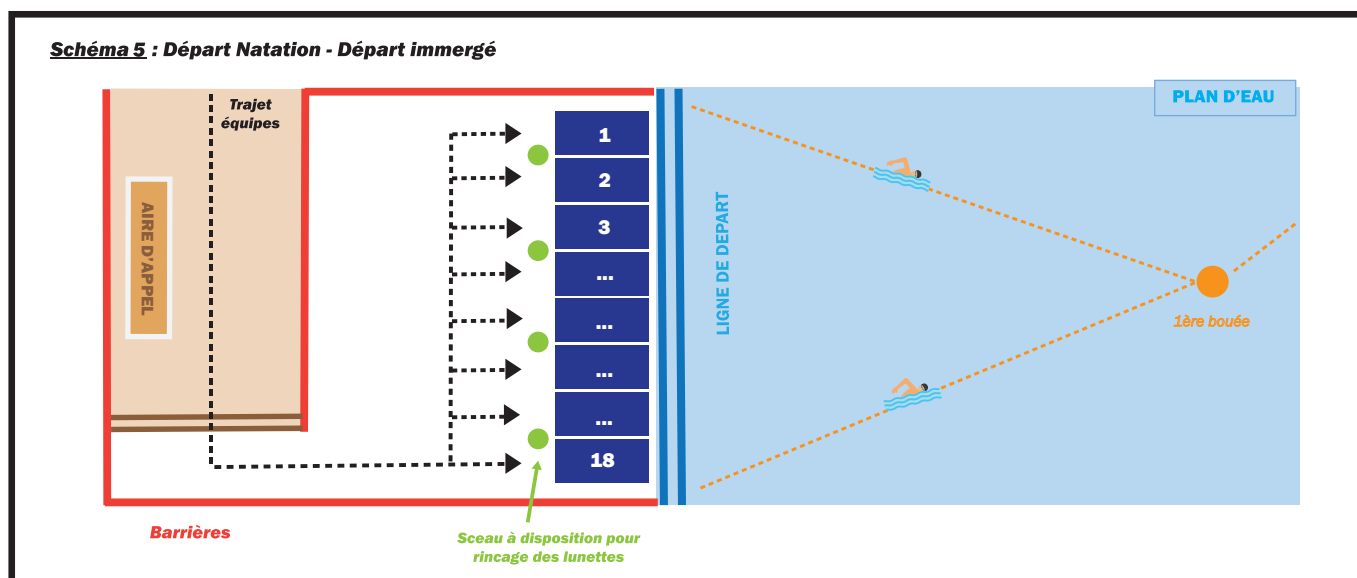


- **Cas particulier d'un départ natation par équipes :**

Pour les Championnats de France des Clubs de 1ère, 2ème et 3ème Division de Triathlon, le départ s'effectuera exclusivement soit par un départ plongeon, soit par un départ terrestre. L'aire d'appel devient ainsi un couloir d'appel, qui sera emprunté par les équipes lors de la présentation de ces dernières.

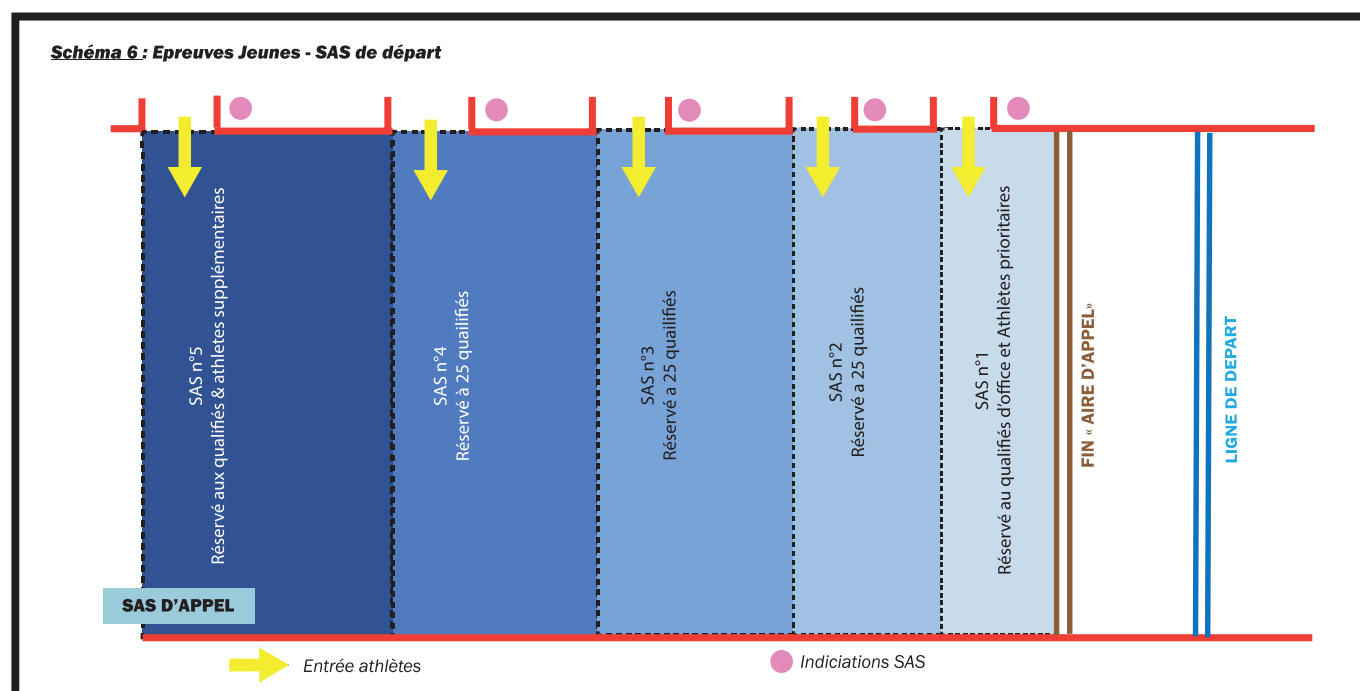
La ligne de départ, moquetée en bleu, devra être composée d'un nombre de box égal au nombre d'équipes engagées sur la course, auquel s'ajoute deux boxes réservées aux athlètes supplémentaires. Les boxes devront être de dimensions identiques (3 mètres minimum de longueur) et modélisés par un marquage au sol.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :



Cas particulier des Championnats de France Jeunes d'Aquathlon, de Duathlon & de Triathlon

En complément des spécificités détaillées précédemment de cette fiche technique, et dans un but de favoriser la gestion et la sécurité des mises en place des jeunes athlètes sur la ligne de départ, il est demandé aux organisateurs des Championnats de France Jeunes d'Aquathlon, de Duathlon & Triathlon de prévoir une aire d'appel divisée en plusieurs SAS, comme défini dans le schéma suivant :



Après contrôle des listes de sélection, et des inscriptions, la Direction de la Vie Sportive communiquera à l'Organisateur et à l'Arbitre Principal la répartition des SAS de départ.



FICHE TECHNIQUE - N° 3A

SECTEUR NATATION : ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Le circuit est validé par le Officiel Technique Fédéral de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut porter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Une zone d'échauffement natation doit être prévue, par l'organisateur, à l'extérieur du parcours de l'épreuve.

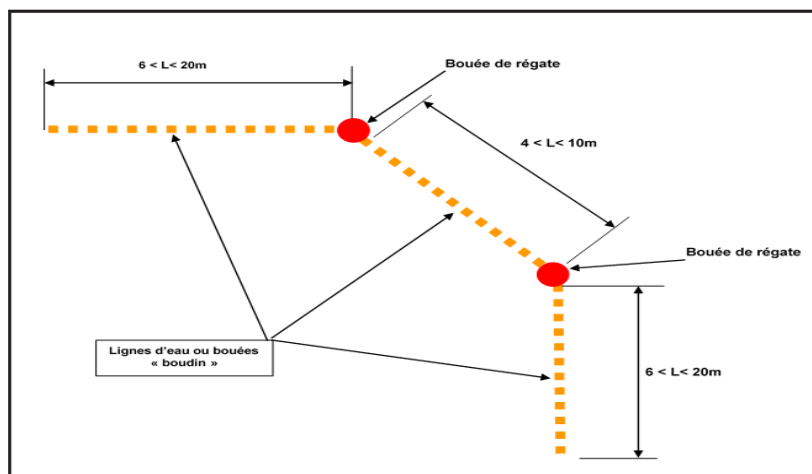
Dans le cas d'un circuit à plusieurs boucles, une sortie de l'eau des athlètes type « sortie à l'australienne » peut être prévue entre les deux boucles.

Aire de sortie de l'eau

L'aire de sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée de 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

	TRIATHLON				CROSS-TRI	AQUA.
	Jeunes : XS/S (Assimilée)	Relais Mixte	Indiv. : S (Assimilée)	L (Assimilée)		
Format						
Distance parcours (en mètres)	Minimes : 400 Cadets : 750 Juniors : 750	300	750	3000	1000	XS : 500 S : 1000
Distance avant 1 ^{er} virage (en mètres)	200 (150 pour les Minimes)	150	250	250	250	250 (200 pour XS)
Nombre de boucle (maximum)	1 pour le XS 2 pour le S	1	2	2	2	1 pour le XS 2 pour le S
Matériel						
Ponton de départ (longueur en mètres)	(facultatif)					
Bouée de virage (minimum)	2					
Douches	(recommandées)					
Moquette (départ)	Oui					
Bonnets de Bain	Oui					
Véhicule de course						
Bateau / Jet Ski sécurité	2	2	1 (puis 1 supp. par tranche de 200 nageurs)	1 (puis 1 supp. par tranche de 200 nageurs)	1 (puis 1 supp. par tranche de 200 nageurs)	1 (puis 1 supp. par tranche de 200 nageurs)
Bateau TV – non partagé	En fonction des demandes fédérales					
Bateau Presse	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1	1 recommandé	1 recommandé
Bateau / Jet Ski arbitrage	1 à 2	1 à 2	1 à 3	2 à 4	1 à 2	1 à 2
Bateau animation	1					
Canoë Kayak	4	4	8	8	4	4

Plan type d'un changement de direction en natation



FICHE TECHNIQUE - N° 3B

SECTEUR NATATION : ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

Le circuit est validé par le Officiel Technique fédéral de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut porter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

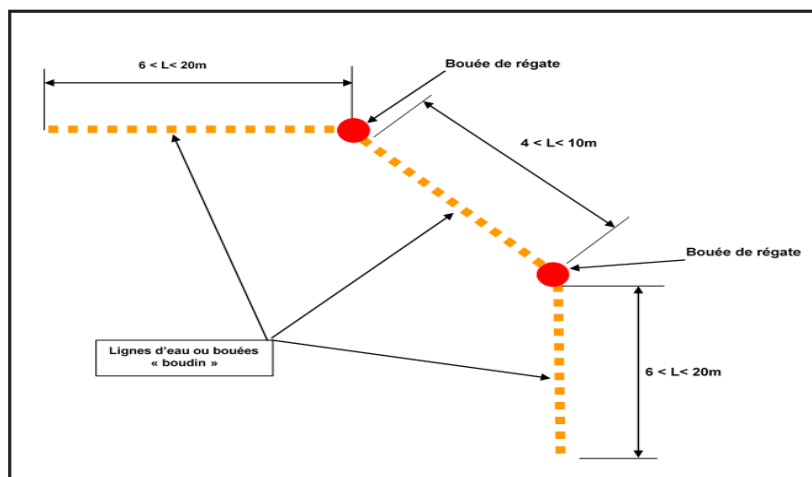
Une zone d'échauffement natation doit être prévue, par l'organisateur, à l'extérieur du parcours de l'épreuve.

Aire de sortie de l'eau

L'aire de sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée de 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE TRIATHLON			COUPE DE FRANCE TRIATHLON
	DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3	
Format				
Distance parcours (en mètres)	750	750	750	Clubs : 750 Jeunes : 400 Masters : 750
Distance avant 1 ^{er} virage (en mètres)	250	250	250	250
Nombre de boucle (maximum)	1	1	1	1
Matériel				
Ponton de départ (longueur en mètres)	60	60 (facultatif)	60 (facultatif)	-
Box de 3.5m (plage ou ponton)	18	18	Selon le besoin	-
Bouée de virage (minimum)	2	2	2	2
Douches	oui (recommandée)	oui (recommandée)	oui (recommandée)	oui (recommandée)
Moquette (départ)	Oui	Recommandé	Recommandé	Recommandé
Bonnets de Bain	Non	Non	Non	Oui
Véhicule de course				
Bateau / Jet Ski sécurité	1	1	1	1
Bateau TV – non partagé	1	-	-	-
Bateau Presse	1	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé
Bateau / Jet Ski arbitrage	1 à 2	1 à 2	1 à 2	1 à 2
Bateau animation	1			
Canoë Kayak	2	2	2	2

Plan type d'un changement de direction en natation



FICHE TECHNIQUE - N° 4

SECTEUR AIRE DE TRANSITION

L'aire est équipée obligatoirement des supports vélos nécessaires, entourée de barrières de sécurité et sonorisée. L'aire de transition sera dimensionnée en fonction des épreuves organisées et des quotas affectés à chaque course.

Chaque emplacement est numéroté (ou identifié au nom de l'équipe dans le cas d'une épreuve par équipe). Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de façon à ce que les déplacements de tous les athlètes soient équitables (même distance dans les mêmes conditions).

Seules les affaires «courses» (lunettes de soleil et de natation, combinaison de natation, casquette ou visière, chaussures de vélo et de course à pied) des concurrents sont acceptées à leur emplacement. **Dans le cadre des Championnats de France des Clubs, l'opérateur doit prévoir un lieu de stockage pour les sacs des concurrents.**

Les lignes de montée/descente seront positionnées en accord avec le corps arbitral et le Officiel Technique. Idéalement elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

	TRIATHLON	DUATHLON	CROSS-TRI	AQUATHLON
	Jeunes - Relais Mixte - Individuel - Distance L			
Marquage des athlètes	Oui			
Badges Coach (2 par clubs)	Non			
Cartes d'accréditation	Oui			
Support vélos	Oui			Non
Moquette «Bleue»	Oui			
Ligne de Montée/Descente	Oui			Non

	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE TRIATHLON			CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DUATHLON			COUPE DE FRANCE
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	
Tatouages ou marquages	Tatouage F.F.TRI.	Tatouage F.F.TRI.	Marquage Opérateur	Tatouage F.F.TRI.	Tatouage F.F.TRI.	Marquage Opérateur	Marquage Opérateur
Bracelets Coach (2 par clubs)	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	Opérateur
Cartes d'accréditation	Oui (fourni par l'Opérateur)						
Support vélos	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	Opérateur
Moquette "Bleu"	Oui						
Ligne de Montée/Descente	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	Opérateur
Identification "Leader"	F.F.TRI.	Non	Non	F.F.TRI.	Non		



FICHE TECHNIQUE - N° 5A

SECTEUR CYCLISME : ÉPREUVES INDIVIDUELLES

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Opérateur indiquera par un fléchage au sol et/ou verticaux les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours, est empreinté par plusieurs course, ou discipline, il est nécessaire de prévoir un code couleur.

Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

	TRIATHLON				DUATHLON			Cross-Tri	Bike & Run
	Jeunes	Relais Mixte	Indiv	Distance L	Jeunes	Indiv	Distance L		
Format									
Distance parcours (en km)	XS : 10 S : 20	8	20	80 ou 120	XS : 10 S : 20	20	60 ou 80	22	15 ou 1h00
Nombre de tours (maximum)	XS : 2 S : 4	2	2	4	XS : 2 S : 4	2	4	3	3
Fermeture des routes	obligatoire	obligatoire	obligatoire	(1) ou (2)	obligatoire	obligatoire	(2)	(1)	(1)
Aspiration Abri	obligatoire	obligatoire	obligatoire	Non	obligatoire	obligatoire	Non	-	-
Matériel									
Point d'assistance	Facultatif	Non	Non	Assistance neutre (facultative)	Facultatif	Non	Assistance neutre (facultative)	Non	Non
Compte tours et Cloche	obligatoire	-	-	-	obligatoire	-	-	-	-
Dossards (2 jeux par athlètes)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Stickers de cadre et casque	A la charge de la F.F.TRI. (Exclusivement pour les courses de l'Épreuve Nationale)								
Véhicule de course (Chaque véhicule doit être identifié)									
Moto ouvreuse	1							1 TT recommandé	1 TT recommandé
Moto arbitrage	2	2	3	6 à 8	2	3	4 à 5	2 à 3 VTT	2 à 3 VTT
Moto médicale	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1	1 recommandée	1 recommandée	1	1 recommandée	1 recommandée
Moto Animation	1	1	1 recommandée	1	1	1 recommandée	1	1	1 recommandée
Moto Presse / Photo	1							1 recommandée	1 recommandée
Moto DTN / Officiel Technique	1							-	-
Véhicule balai	1							1 recommandé	1 recommandé

(1) recommandé sur l'intégralité du parcours.

(2) fermeture des routes obligatoire dans le sens de la course & dans les deux sens de circulation pour les descentes dangereuses.

Nota : Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS, roue géomètre...) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

FICHE TECHNIQUE - N° 5B

SECTEUR CYCLISME : ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Opérateur indiquera par un fléchage au sol et/ou verticaux les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours, est empreinté par plusieurs courses, ou discipline, il est nécessaire de prévoir un code couleur.

Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Cas des Championnats de France des Clubs, Coupe de France des Clubs

Les parcours en aller / retour sur la même routes sont interdits, sauf sur dérogation écrite de la C.E.N.

Sauf autorisation du Officiel Technique fédéral, seuls les véhicules de course sont autorisés sur le parcours cycliste du Grand Prix F.F.TRI.

	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS TRIATHLON			CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DUATHLON			COUPE DE FRANCE
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	
Format							
Distance parcours (en km)	20	20	20	20	20	20	Clubs : 20 Jeunes : 10 Masters : 20
Nombre de tours (maximum)	4	4	4	4	4	4	Clubs : 4 Jeunes : 2 Masters : 4
Fermeture des routes	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Aspiration Abri	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Matériel							
Point d'assistance	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire	obligatoire
Compte tours et Cloche	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	F.F.TRI.	F.F.TRI.	Opérateur	Opérateur
Dossards (2 jeux par athlètes)	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Stickers de cadre et casque	A la charge de la F.F.TRI. (Exclusivement pour les courses de l'Épreuve Nationale)						
Véhicule de course (Chaque véhicule doit être identifié)							
Moto ouvreuse	1	1	1	1	1	1	1
Moto arbitrage	2	2	2	2	2	2	2
Moto médicale	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée
Moto Animation	1	1	1 recommandée	1	1 recommandée	1	1 recommandée
Moto TV	2 (F.F.TRI.)	-	-	-	-	-	-
Moto Presse / Photo	1	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée
Moto DTN / Officiel Technique	1	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée
Moto fin de course	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée	1 recommandée

Nota : Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS, roue géomètre...) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

FICHE TECHNIQUE - N° 6A

SECTEUR COURSE À PIED : ÉPREUVES INDIVIDUELLES

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne aux concurrents. La Direction de la Vie Sportive peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les fléchages au sol ou verticaux sont tracés, par l'opérateur, au moins 24 heures avant l'heure de départ de la 1ère épreuve. La logistique directionnelle mise en place doit être, sans équivoque, pour les participants. La zone d'arrivée est obligatoirement sur une voie, à l'extérieur des boucles du parcours.

La zone d'arrivée est obligatoirement sur une voie à l'extérieur des boucles du parcours.

	TRIATHLON				DUATHLON			Cross-Tri	Aquathlon
	Jeunes	Relais Mixte	Indiv	Distance L	Jeunes	Indiv	Distance L		
Format									
Distance parcours (en km)	Minime : 2,5 Cadet : 5 Junior : 5	2,5	5	20	Minime : 2,5/1,5 Cadet : 5/2,5 Junior : 5/2,5	5 et 2,5	10 ou 20 et 10	8 Type cross	XS: 2,5 S : 5 M : 10
Distance mini/tours (en km)	2,5	2,5	5	10	2,5 ou 1,25	2,5	5	2,5	2,5
Boucles max	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Zone de Pénalités ou «Pelnaty Box»	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Véhicule de course (Chaque véhicule doit être identifié)									
VTT d'Ouverture	1	1	2 (H+F)	2 (H+F)	1	2 (H+F)	2 (H+F)	2 (H+F)	1
VTT de fin	1	1	1	1	1	1	1	1	1
VTT Arbitre	2	2	2	2	2	2	2	2	2
VTT Animation	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé
VTT Presse/Photo	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé
Moto TV	-	-	-	1 recommandée	-	-	-	-	-

Nota : Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS, roue géomètre...) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Zone de pénalités ou « Penalty Box »

Si il y a « zone de pénalité », cette dernière doit être placée avant de rentrer en Transition 2. Elle doit être signalée au moins 50 m en amont, et repérée par un panneau vertical «ZONE DE PÉNALITÉ». Dans le cas du Championnat distance «L», et en accord avec l'organisateur, une zone de pénalité pourra remplacer la boucle par une zone de pénalité où l'athlète devra s'arrêter selon les durées ci-dessous :

Zone de pénalité
Distance XS et S = 1 min Distance M = 2 min Distance L, XL, XXL = 5 min

Si il y a une « Penalty Box » doit être placée dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. Elle doit être signalée au moins 50 m en amont, et repérée par un panneau vertical ou une tente «ZONE DE PÉNALITÉ».

FICHE TECHNIQUE - N° 6B

SECTEUR COURSE À PIED : ÉPREUVES PAR ÉQUIPES

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne aux concurrents. La Direction de la Vie Sportive peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Les fléchages au sol ou verticaux sont tracés, par l'opérateur, au moins 24 heures avant l'heure de départ de la 1ère épreuve. La logistique directionnelle mise en place doit être, sans équivoque, pour les participants. La zone d'arrivée est obligatoirement sur une voie, à l'extérieur des boucles du parcours.

La zone d'arrivée est obligatoirement sur une voie à l'extérieur des boucles du parcours.

	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS TRIATHLON			CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DUATHLON			COUPE DE FRANCE	
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	TRIATHLON	DUATHLON
Format								
Distance parcours (en km)	5	5	5	H : 5 et 5 ou 5 et 2,5 F : 5 et 2,5	5 et 2,5	5 et 2,5	Clubs : 5 Jeunes : 3 Masters : 5	Clubs/Masters : 5 et 2,5 Jeunes : 2,5 et 2,5
Distance mini/tours (en km)	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Boucles max	2	2	2	2	2	2	2	2
Zone de Pénalités ou «Pelnaty Box»	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Véhicule de course (Chaque véhicule doit être identifié)								
VTT d'Ouverture	1	1	1	1	1	1	-	-
VTT de fin	1	1	1	1	1	1	-	-
VTT Arbitre	2	2	2	2	2	2	2	2
VTT Animation	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	
VTT Presse/Photo	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	1 recommandé	
Moto TV	2 F.F.TRI.	-	-	-	-	-	-	-

Nota : Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS, roue géomètre...) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Zone de pénalités ou « Penalty Box »

Si il y a « zone de pénalité », cette dernière doit être placée avant de rentrer en Transition 2. Elle doit être signalée au moins 50 m en amont, et repérée par un panneau vertical «ZONE DE PÉNALITÉ». Dans le cas du Championnat distance «L», et en accord avec l'organisateur, une zone de pénalité pourra remplacer la boucle par une zone de pénalité où l'athlète devra s'arrêter selon les durées ci-dessous :

Zone de pénalité
Distance XS et S = 1 min Distance M = 2 min Distance L, XL, XXL = 5 min

Si il y a une « Penalty Box » doit être placée dans les 500 derniers mètres du parcours pédestre. Elle doit être signalée au moins 50 m en amont, et repérée par un panneau vertical ou une tente «ZONE DE PÉNALITÉ».

FICHE TECHNIQUE - N° 7

SECTEUR D'ARRIVÉE

La ligne droite d'arrivée, d'au moins 50 m dont au minimum les 40 derniers mètres et la zone après arrivée (au moins 10 mètres) sont moquetées en bleu, est de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles et panneaux publicitaires.

La ligne d'arrivée, située obligatoirement sous une arche rigide de 3m de largeur minimum de passage, et logotée au nom de l'événement (validation obligatoire du visuel par la F.F.TRI.), la largeur sera adaptée en accord avec la Direction de la Vie Sportive. La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,...).

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de club.

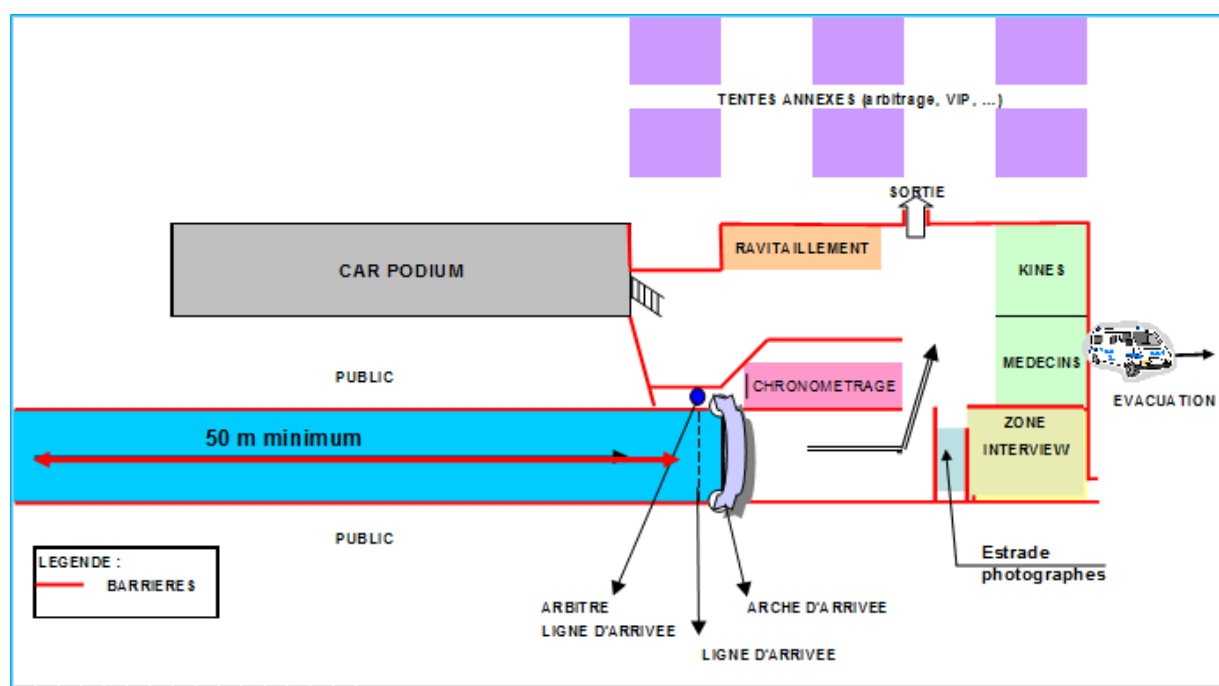
	TRIATHLON				DUATHLON			Cross-Tri Aquathlon Bike & Run
	Jeunes	Relais Mixte	Indiv	Distance L	Jeunes	Indiv	Distance L	
Matériel								
Portique d'arrivée rigide (arche) *	Obligatoire avec habillage par panneaux rigides logotés au type de championnat, et présence à minima du logo F.F.TRI., selon la charte graphique fédérale.							
Moquette bleue	Oui							
Bandeau d'arrivée	A la charge de la F.F.TRI.							
Horloge	Oui							
Estrade photographes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Recommandée
Espace matérialisé et dédié								
Interview	Oui	Recommandée	Recommandée	Oui	Oui	Recommandée	Recommandée	Recommandée
Ravitaillement	Oui							
Chronométrage	Oui							
Presse (avec internet HD)	Oui							
Arbitrage	Oui							
Médical	Oui							
Récupération Kinés	Possible							
Local antidopage	Obligatoire à moins de 200 mètres de la ligne d'arrivée (Cf. § Local Antidopage)							

* pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Triathlon (finale), d'Aquathlon, et de Duathlon, le visuel de l'arche est défini par le service de la communication de la F.F.TRI.. Des logos partenaires peuvent y être apposés.

	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS TRIATHLON			CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DUATHLON			COUPE DE FRANCE
	D1	D2	D3	D1	D2	D3	
Matériel							
Portique d'arrivée rigide (arche) *	F.F.TRI.	Obligatoire avec habillage par panneaux rigides logotés au type de championnat, et présence à minima du logo F.F.TRI., selon la charte graphique fédérale.					
Moquette bleue	Oui						
Bandeau d'arrivée	A la charge de la F.F.TRI.						
Horloge	Oui						
Estrade photographes	Obligatoire	Oui	Recommandée	Oui	Oui	Recommandée	Oui
Espace matérialisé et dédié							
Interview	Obligatoire	Recommandée	Recommandée	Recommandée	Recommandée	Recommandée	Recommandée
Ravitaillement	Oui						
Chronométrage	Recommandée						
Presse (avec internet HD)	Obligatoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Arbitrage	Recommandée						
Médical	Oui						
Local antidopage	Obligatoire à moins de 200 mètres de la ligne d'arrivée (Cf. § Local Antidopage)						

* pour les Championnats de France Individuels Jeunes de Triathlon (finale), d'Aquathlon, et de Duathlon, le visuel de l'arche est défini par le service de la communication de la F.F.TRI.. Des logos partenaires peuvent y être apposés.

Aire d'arrivée type



FICHE TECHNIQUE - N° 8

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE PARATRIATHLON

Le Championnat de France de Paratriathlon est ouvert à tous les athlètes handicapés, dénommés ci-après paratriathlètes, licenciés F.F.TRI. et s'étant acquittés des droits d'inscription de la manifestation. Il ne peut pas y avoir une «vague» d'athlètes valides au même moment sur le même parcours. Le format de course est le format Sprint (750m de natation, 20 km de cyclisme, 5 km de course à pied).

LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées, à la charge de l'Opérateur, sont spécifiques au Championnat de France de Paratriathlon et viennent en complément de la Réglementation Sportive qui énumère les règles communes à tous types de course.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Matériel fédéral

Sur les Épreuves Nationales, la F.F.TRI. envoie à l'Opérateur du matériel fédéral. L'opérateur s'engage à assurer l'accueil, la réception (déchargement du véhicule), le stockage, la mise en place et l'enlèvement (chargement) du matériel fédéral suivant un planning et une fiche d'inventaire préalablement établis entre la F.F.TRI. et l'Opérateur.

Dès réception de ce matériel, l'opérateur est responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de ce matériel et ceci jusqu'à son enlèvement. Tout matériel volé, détérioré ou perdu sera facturé sur la base indiquée dans la fiche inventaire.

Salle de Classification

Sur le Championnat de France de Paratriathlon, les athlètes engagés devront obligatoirement avoir suivi une visite médicale afin de déterminer leur catégorie de handicap. A ce titre, une salle de Classification devra être prévue et disponible au moins 24h avant l'heure du retrait des dossards, pour les athlètes ne disposant pas de classification.

La Classification s'effectuera dans un espace fermé et sans vis-à-vis. Un espace d'attente avec des chaises devra être organisé à proximité. La salle de classification devra être équipée de :

- une table, quatre chaises,
- un accès électrique,
- un accès internet,
- une table d'examen (ou type kiné),
- un tapis de course,
- un home-trainer.

Aire de Départ Natation

La zone de départ est entièrement sonorisée. L'aire de départ est isolée du public par une délimitation de barrières. Cette dernière est facilement accessible pour un paratriathlète en fauteuil (cheminement stabilisé).

Le départ natation est exclusivement de type «Immergé» (Cf. fiche n°2 – Aire de départ). Un plan incliné, comparable à une rampe de mise à l'eau de bateau, permettra une pénétration progressive dans l'eau (pas de marche, ni de plongeon possible). Le signal de départ est sonore (pistolet) et visuel (drapeau).

Pendant l'épreuve de natation, les concurrents portent le bonnet, correspondant à l'aide handler dont ils ont besoin (rouge, jaune, vert et blanc). Une zone d'échauffement natation est prévue et clairement délimitée.

Parcours Natation

Le parcours comporte une seule boucle de 750m, il doit être validé par le Officiel Technique de l'épreuve qui pourra apporter les modifications qui lui semble nécessaire en fonction de la configuration du site.

Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course. Aucune embarcation ne précède le premier concurrent. Sauf autorisation du Officiel Technique fédéral, un nombre maximum d'embarcations comme précisé ci-dessous sont autorisées sur le parcours natation :

- 1 ou + : Bateaux de sécurité par tranche de 100 concurrents ;
- 1 : Bateau par bouée de virage pour arbitrage ;
- 2 : Bateau pour l'animation ;
- 3 : Canoë kayaks par tranche de 100 concurrents pour accompagnement ;
- 4 : Canoë kayaks pour procédure de faux départ suivant et zone d'échauffement.

Aire d'Arrivée Natation

L'arrivée natation, facilement repérable depuis le plan d'eau, est assez large pour pouvoir permettre le portage ou le soutien des paratriathlètes. L'opérateur désignera des «Handlers» (ou assistants) pour la sortie de l'eau (Cf. § Ressource Humaine). La zone est entièrement isolée du public, et la circulation doit s'effectuer sur un terrain dur (prévoir un aménagement avec des tapis spécialisés si l'arrivée est sur de sable).

Aire de Pré-Transition

L'aire de Pré-transition est une zone permettant aux paratriathlètes de récupérer les appareils nécessaires pour accéder à l'Aire de Transition, et est juxtaposée à la zone de sortie natation. Cette zone est entourée de barrières de sécurité et accessible en fauteuil roulant (le revêtement du terrain est prévu à cet effet), et ne présente pas de demi-tour (virage à 180°).

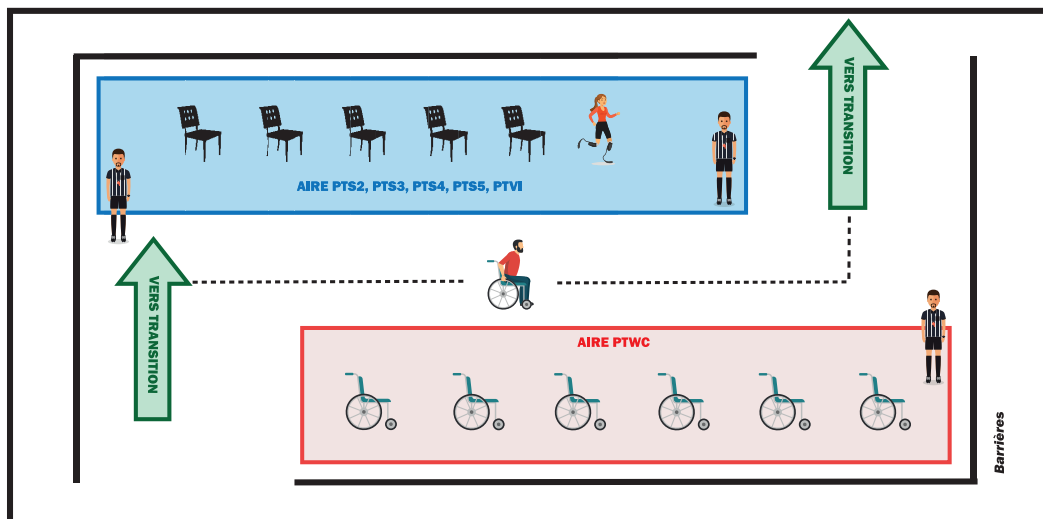
Les emplacements des concurrents sont marqués par le numéro de dossard et par la catégorie de l'athlète. Ils devront contenir une chaise par athlète. La surface attribuée à chaque emplacement, identique pour tous les athlètes d'une même catégorie, est suffisamment grande pour permettre aux athlètes de s'appareiller sans problème.

L'Aire s'organisera comme détaillé dans le schéma suivant :

La catégorie PTWC. (fauteuil) devra obligatoirement être la plus proche de l'entrée de l'Aire de Transition.

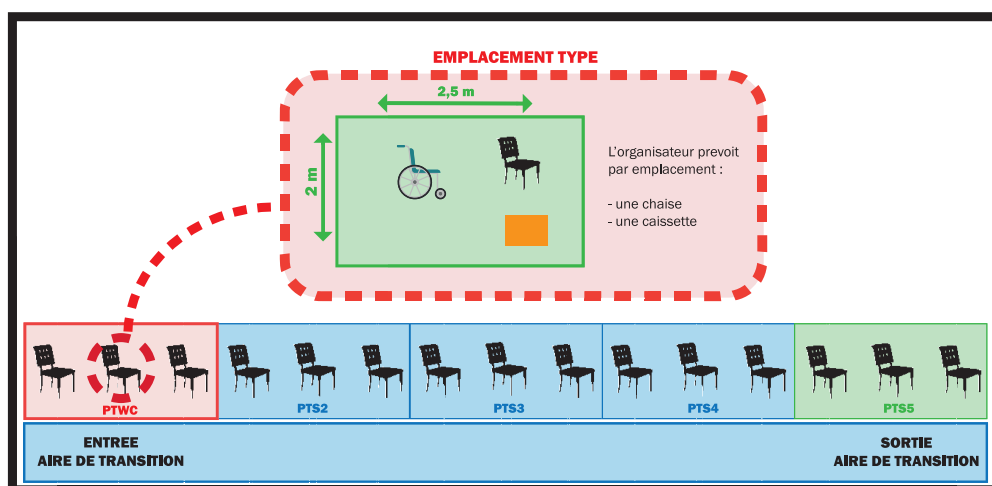
La catégorie PTVI (Aveugle/malvoyant) n'a pas accès à cette zone.

Il conviendra donc de prévoir un couloir de sortie d'eau distinct de l'Aire de Pré-transition.



Aire de Transition

L'aire de transition est entourée de barrières de sécurité et accessible en fauteuil roulant. Le revêtement de cette aire et son accès devra être un revêtement stabilisé et roulant (pas de pelouse). A l'entrée de l'Aire de Transition, une zone de contrôle devra être matérialisée par une tente ouverte de part et d'autre pour permettre sa traversée. L'accès à l'aire de transition ne présente pas de demi-tour (virage à 180°).



Les emplacements des concurrents sont identifiés par la catégorie de handicap et le numéro de dossards des athlètes.

La catégorie PTWC devra être placée à l'entrée de l'AT. Les catégories sont placées les unes à la suite des autres comme l'indique le schéma ci-après.

Parcours Cyclisme

Le parcours est entièrement fermé à la circulation, et à minima interdit à la circulation dans le sens de la course, et ne doit pas couper le parcours à pied.

D'une manière générale, le parcours cycliste est roulant, large et ne présente pas de difficultés trop importantes. **Les pentes ne dépassent pas 6% en moyenne, et 12% au maximum au plus fort de la pente.**

Dans le cas d'un 1/2 tour, ce dernier ne doit pas être trop étroit, et doit permettre aux handbike de pouvoir tourner sans difficultés.

L'opérateur devra mettre en place un fléchage au sol, ou une signalétique verticale au moins 24h avant le départ de la 1ère épreuve. Les indications devront être claires, précises et facilement identifiables pour des malvoyants (écriture large et grasse).

Parcours Course à Pied

Le parcours pédestre, identique pour toutes les catégories de handicap, est tracé sur un revêtement stabilisé, en évitant les obstacles pour les fauteuils (trottoirs, rails de chemin de fer...). Il peut être composé de 4 boucles maximum pour une distance totale de 5 km (en cas de boucles un pointage devra être prévu).

La largeur du parcours est de 4 mètres, pour permettre à des athlètes en fauteuil de se dépasser. Au cas où un demi-tour est matérialisé sur le parcours à pied, il devra être suffisamment large pour permettre le passage d'au moins un fauteuil.

Sauf autorisation du Officiel Technique fédéral, un nombre maximal de véhicules, tous numérotés, est autorisé sur le parcours course à pied :

- 10 : VTT d'ouverture de courses par catégorie et par sexe clairement identifié par catégorie
- 2 ou + : VTT arbitres
- 1 : VTT de fermeture de course

Aire d'Arrivée

La ligne d'arrivée est placée obligatoirement sous une arche rigide, d'une largeur minimum de 3 mètres (habillage spécifique réalisé en lien avec le secteur communication et marketing de la F.F.TRI.), la largeur sera adaptée en accord avec la Direction de la Vie Sportive. La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,...).

En plus des spécificités décrites dans la *fiche N°7 – Aire d'arrivée*, le couloir doit être moqueté en bleu, et d'être d'une longueur d'au moins 50 mètres avant la ligne d'arrivée et au moins 15 mètres après. Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cérémonie Protocolaire

Le podium prévu pour la cérémonie protocolaire doit permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, et être suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des bénéficiaires et des élus, ainsi que permettre la circulation de ces derniers.

Si le podium est sur une scène surélevée ou un car podium, **un élévateur devra être prévu pour les athlètes en fauteuil.**

Si le podium est au ras-sol, un chemin d'accès devra être mis en place afin de faciliter la circulation des athlètes en fauteuil.

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

LA F.F.TRI. EST EN CHARGE DE

- les planches de portage,
- les autocollants de cadre et de casque pour la course du Championnat de France,
- les médailles et les maillots nécessaires pour les podiums du Championnat de France,
- le ruban final pour l'arrivée,
- un «package» ravitaillement éventuel en fonction du partenariat fédéral de l'année en cours.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- **Matériels Logistique**
 - Les tee-shirts organisation, Handlers et concurrents, dont le visuel est à faire valider par le service «communication» de la F.F.TRI. avant fabrication,
 - Les bonnets de bain de différentes couleurs (rouge, blanc, vert, jaune),
 - Tout moyen de communication (talkies walkies, radio),
 - La fourniture des stickers numérotés pour les motos,
 - Les sacs concurrents,
 - Les dossards (dont la numérotation est arrêtée par le Officiel Technique).
- **Matériels Parcours**
 - Toutes bouées et lignes d'eaux nécessaires au parcours natation.
 - Toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours.
 - Toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements.
 - Tout support pour la signalisation verticale des parcours cyclisme et course à pied.
 - Tout produit liquide et solide de ravitaillement.
- **Matériels Arrivée et Récompenses**
 - Une horloge sur la ligne d'arrivée.
 - Un plateau animation accessible aux fauteuils avec sonorisation.
 - Un podium de remise de prix avec une rampe d'accès s'il est surélevé.
- **L'opérateur peut également prévoir**
 - une estrade «photographe» de 50 cm de hauteur située dans l'axe de la ligne d'arrivée (recommandation),
 - un village de tentes permettant d'accueillir des exposants (recommandation),
 - un emplacement mis à disposition pour la tente de la F.F.TRI. (recommandation),
 - des cartes d'accréditation au verso desquelles seront mentionnées les coordonnées téléphoniques des responsables de secteurs. Ces cartes seront distribuées à la presse, aux VIP, aux officiels F.F.TRI., aux responsables de l'organisation (recommandation).

FICHE TECHNIQUE - N° 9

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BIKE & RUN

Les courses au programme se déroulent sur une distance S, ou d'une durée d'épreuve de 1 heure plus ou moins 10% pour une distance de 15 km qui peut être ajustée en fonction du profil du parcours.

Les courses au programme du Championnat de France sont :

- **Course Masculine (Adultes)** : cette course attribue les 2 titres de Champions de France «Toutes Catégories masculins» et «Masters masculins».
- **Course Féminine (Adultes)** : cette course attribue les 2 titres de Championnes de France «Toutes Catégories» et «Masters féminins».
- **Course Mixte (Adultes)** : cette course attribue les 2 titres de Champions de France «Toutes Catégories Mixtes» et «Masters Mixtes».

Les 3 courses précédemment citées seront disputées par équipes de même sexe et constituées de deux personnes licenciées «compétition» d'un même club de même catégorie ou au maximum de 2 catégories d'âge successives (juniors et seniors ou seniors et vétérans).

MODALITÉS DE COURSE

Les modalités des courses du Championnat de France seront les suivantes :

- **Départ**
 - L'aire de départ est dissociée en deux secteurs : le secteur «athlètes pédestres» et le secteur «athlètes cyclistes».
 - Pour le secteur «athlètes pédestres» (1er relayeur), l'aire de départ est identique au départ de Duathlon (Cf. Fiche N°2 Secteur Aire de Départ).
 - Pour le secteur «athlètes cyclistes» (2ème relayeur), une zone distincte devra être prévue entre 300 et 500 mètres après le 1er départ. Cette zone doit être suffisamment large pour accueillir, côte à côte, tous les cyclistes (sans rang).
 - Le 2ème relayeur attendra que le 1er relayeur le rejoigne pour prendre le départ.
- **Conditions de course**
 - Après le premier relais, les relais entre équipiers seront libres et les équipes n'ont pas obligation d'être uni tout au long du parcours sauf au passage de chaque boucle dans la zone de contrôle délimitée entre deux lignes distantes de 50m. Cette zone sera franchie côte à côte par les 2 concurrents de chaque équipe.
 - Cette zone de contrôle ne peut pas être également une zone de ravitaillement.
 - Au moins, un point de ravitaillement sera positionné avec un panneau d'information sur la boucle du parcours
- **Arrivée**
 - Une ligne au sol, située à 50 mètres avant la ligne d'arrivée, détermine le début de la zone de regroupement des équipes sur laquelle les 2 concurrents de chaque équipe seront côte à côte jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.
 - Le temps du dernier concurrent de l'équipe servira de référence au classement de l'équipe.

LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques au Championnat de France de Bike & Run et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Secteur Aire de départ

L'aire de départ est :

- isolée du public,
- spécifiquement aménagée pour satisfaire au départ sur 3 rangs MAXI des concurrents.

Zone de contrôle

La zone de contrôle est :

- isolée du public,
- délimitée par 2 lignes distinctes et distantes de 50m,
- d'une largeur minimum de 12 m.

Parcours

Le parcours est effectué sur tout type de terrain praticable à vélo hormis sur route bitumée.

Toutefois, des portions bitumées de 150m MAX pourront être empruntées pour réaliser la jonction entre des portions dites «vertes». Le parcours **doit se dérouler sur 4 à 5 boucles**. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit durant les différentes boucles. Le cheminement du parcours doit être parfaitement lisible par les concurrents. Les changements de direction, les points «à risques», les zones de contrôle et de ravitaillement sont signalées par des panneaux verticaux situés à 1,20m du sol.

FICHE TECHNIQUE - N° 10

LABEL TRIATHLON MIXITÉ



Le label triathlon mixité a pour objectif de prendre en compte certaines valeurs telles que l'égalité de traitement des hommes et des femmes ainsi que le respect de leurs différences.

L'ensemble des épreuves nationales, quelques soient leurs niveaux de pratiques ainsi que leurs formats devront intégrer les items proposés dans le cadre de la politique fédérale et du soutien à la pratique du Triathlon Féminin.

Les 3 critères incontournables

Le socle commun à toutes les épreuves nationales :

- Proposer aux femmes et aux hommes un endroit qui leur sera réservé et dans lequel elles et ils pourront se changer en toute intimité. (voir cahier de préconisations label «Triathlon mixité»).
- Proposer des départs natation (triathlon) ou course à pied (duathlon) «séparés» ou «décalés». (voir cahier de préconisations label «Triathlon mixité»).
- Accorder des primes et/ou des lots identiques aux femmes et aux hommes.

Les 4 critères optionnels

Pour vous démarquer et aller un peu plus loin dans votre action :

Critères proposés par la Commission Féminine et retenus par la C.E.N.	OUI	NON
Des lots équitables et cohérents doivent être remis aux femmes et aux hommes.		
Proposer des disciplines enchaînées, format XS et/ou S, en individuel ET en relais en complément de votre épreuve phare.		
Un(e) speaker équitable dans son temps de parole pour les femmes et pour les hommes et qui promeut les opérations régionales et nationales liées au développement du triathlon pour les femmes.		
Une communication des résultats distincts (femmes/hommes) pour les médias et les réseaux sociaux		

Positionnez-vous sur les 4 critères optionnels en indiquant des croix dans le tableau.

FICHE TECHNIQUE - N° 11

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur l'ensemble du calendrier des épreuves nationales fédérales, la Commission des Epreuves Nationales intègre le plan de développement de la F.F.TRI.. A ce titre, ladite commission impose aux organisateurs des Épreuves Nationales, d'intégrer la dynamique de gestion apportée par le label Triathlon Durable 1* et 2** mis en place par la fédération.

Il est à noter que dans l'éventualité d'un choix multiples d'épreuves similaires pour l'attribution d'une Épreuve Nationale, la dynamique de l'organisateur dans les démarches du Triathlon Durable sera prépondérante dans le choix effectué par la C.E.N.

Les démarches d'obtention du label s'effectuent dès l'inscription de l'épreuve sur «espace TRI 2.0». Le suivi de la labellisation sera effectué par les services de la F.F.TRI et la ligue concernée.

- Pour obtenir le label 1*, l'opérateur souscrit à un engagement par thématique (Gouvernance, Social, Environnement et Économie).
- Pour obtenir le label 2**, l'opérateur souscrit à deux engagements par thématique.

Un bilan des actions devra être réalisé via le système Espace Tri 2.0 permettant d'enregistrer votre épreuve au calendrier annuel.

Grille des propositions d'engagements des labels triathlon durable 1 et 2 étoiles

GOUVERNANCE	
1	Je m'engage à élaborer une charte Développement Durable dédiée à l'organisation de ma manifestation (Cela peut prendre la forme du recueil des engagements que vous prenez dans le cadre de ce label)
2	Je m'engage à définir, pour chaque action menée dans le cadre de ce label, un critère d'évaluation (de préférence quantitatif et facile à obtenir) me permettant au terme de ma manifestation de mesurer, l'efficacité de chaque action
3	Je m'engage à évaluer la réalisation de ma manifestation en établissant un bilan qui sera diffusé à l'équipe d'organisation et à mes partenaires. Cela participera à définir des perspectives d'amélioration et engager une démarche d'amélioration continue partagée avec l'ensemble des parties prenantes
4	Je m'engage à initier, développer ou pérenniser des collaborations avec mes partenaires institutionnels et/ou privés sur la thématique du Développement Durable
	4.1. Préciser la nature du ou des partenariats ciblés
5	Je m'engage à évaluer la satisfaction des parties prenantes au regard de mon organisation. Cela concerne, les partenaires et/ou les bénévoles et/ou les participants et/ou les riverains et/ou les fournisseurs,...
	5.1. Préciser la nature de l'enquête qui sera menée ainsi que les différents publics ciblés
6	Je m'engage à favoriser l'entraide et la coopération au sein de ma ligue et/ou de mon tissu associatif local afin d'étendre et de partager les bonnes pratiques en matière de Développement Durable
	6.1. Préciser la nature de la démarche de partage d'expérience
7	Je m'engage à former, à sensibiliser les bénévoles de l'organisation à la prise en compte du Développement Durable dans mon organisation
	7.1. Préciser la nature de la démarche de sensibilisation et ou de formation mise en place
8	Je m'engage à valoriser les bénévoles et professionnels qui apportent leur contribution à la réalisation des actions développement durable de la manifestation
	8.1. Préciser la nature de la valorisation démarche de sensibilisation et ou de formation mise en place Un bilan des actions devra être réalisé via le système Espace Tri 2.0 permettant d'enregistrer votre épreuve au calendrier annuel



SOCIAL

9	Je m'engage à établir un (ou plusieurs) partenariat(s) avec une (ou des) association(s) / Fondation(s) afin que dans une finalité sociale et éco-responsable :- mon événement favorise l'accès à la pratique sportive auprès des personnes en situation de précarité (secours populaire, ...) - mon événement permette de lever des fonds (dons des participants, spectateurs, partenaires, ...) pour une grande cause liée à la santé, l'humanitaire, environnement, ... (Fondation ARC, Croix Rouge, Surfrider Foundation, ...)
	9.1. Préciser la nature du partenariat ou de l'action mise en place
10	Je m'engage à impliquer dans l'organisation des acteurs en situation de handicap (Exemple: passer une convention de partenariat avec une association locale spécialisée)
	10.1. Préciser la nature de l'action mise en place
11	Je m'engage à proposer des conseils de préparation aux participants surtout dans une logique de découverte du triathlon et de ses disciplines enchaînées par des novices, (Exemples de thématiques : Entraînement, échauffement, alimentation, matériel, règles de course,...)
	11.1. Préciser la nature du dispositif mis en place
12	Je m'engage à communiquer sur les actions de prévention du dopage et des conduites addictives, (Exemples d'actions : Stand d'information, documents, ateliers, intervention de professionnel de santé, de témoignages de sportifs, animation d'association spécialisée,...)
	12.1; Préciser la nature de l'action de prévention mise en place
13	Je m'engage à promouvoir l'ouverture de mon épreuve à l'un des publics cibles suivants (paratriathlètes, féminines, jeunes de quartiers «dits défavorisés» ou organiser une pratique transgénérationnelle (mixer des catégories de Mini-poussin à Juniors avec Séniors à Vétérans) en organisant des Animathlon ou des Rando-triathlon (Cf. La pratique loisir dans la Réglementation Générale Fédérale)
	13.1. Paratriathlètes
	13.2. Féminine
	13.3. Jeunes de quartiers «dits défavorisés»
14	Je m'engage dans une optique de découverte de notre activité à organiser des épreuves réservées aux jeunes et/ou promouvoir la pratique loisir (Exemples : Animathlon / Rando-Triathlon [CF ; la Réglementation Générale Fédérale])
	14.1. Préciser la nature du programme mis en place
15	Je m'engage à proposer une offre adaptée à un public de non licenciés (Exemples : estivants, scolaires, centres de loisirs, colonies de vacances,...)
	15.1. Préciser la nature du programme mis en place
16	Je m'engage à développer une action de recyclage d'équipements sportifs, (Exemples : bourse d'échanges, trocs, revente, ...)
	16.1. Préciser la nature de l'action mise en place



ENVIRONNEMENT

17	Je m'engage à n'utiliser que des contenants Développement Durable après avoir pris le soin de m'assurer de leur traitement post collecte auprès des services locaux (gobelets réutilisables, en carton ou biodégradables ou des contenants consignés...)
18	Je m'engage à ne pas utiliser de bouteilles d'eau en plastique (rampes à eau, réservoir, jerricanes...)
19	Je m'engage à mettre en place une signalétique adaptée et claire autour des «Zones de propreté» et communiquer sur cette thématique lors de l'exposé de course afin d'optimiser la démarche de collecte notamment vis-à-vis des non licenciés
20	Je m'engage à mettre en place un tri sélectif des déchets en partenariat avec les autorités locales et m'assurer la faisabilité de l'action.
21	Je m'engage à initier des actions liées à la protection des lieux de pratique,(nettoyage de berges, dispositif des initiatives Océanes Surfrider Foundation partenaire de la F.F.TRI,...) 21.1. Préciser la nature de l'action mise en place
22	Je m'engage à favoriser l'accès à la manifestation au moindre impact environnemental (mise en place d'un dispositif de covoiturage participants et organisation, de promotion des transports en commun, installation d'un parc à vélo dédié à l'organisation et aux déplacements des bénévoles...) 22.1. Préciser la nature de l'action mise en place
23	Je m'engage à recycler les déchets alimentaires à travers des filières de compostage (si la filière de traitement est existante) et/ou conclure des accords avec les fournisseurs ou des organismes caritatifs afin qu'ils assurent la reprise des surplus non périssables 23.1. Préciser la nature de l'action mise en place
24	Je m'engage à réaliser un bilan carbone sur le secteur de l'organisation, afin de renforcer la prise de conscience des parties prenantes et identifier des marges de progrès visant à amoindrir d'année en année les impacts environnementaux de notre organisation
25	Je m'engage, si l'implantation géographique de l'épreuve le nécessite à respecter les sites de pratique protégés «Natura 2000» et à communiquer sur les actions préventives qui seront mises en place par nos soins 25.1. Préciser la nature de l'action mise en place

ÉCONOMIE

26	Je m'engage à mutualiser des achats ou des locations d'équipements «lourds» en coopération avec d'autres associations (parc à vélo, arches, podium, sonorisation, pontons, tentes, bateaux...) 26.1. Préciser la nature de l'action de mutualisation mise en place
27	Je m'engage à mutualiser des achats ou des locations de petits matériels en coopération avec d'autres associations (gobelets, rubalise, lots d'objets promotionnels, panneautique...) 27.1. Préciser la nature de l'action de mutualisation mise en place
28	Je m'engage à favoriser le recours à l'économie locale et/ou au commerce équitable
29	Je m'engage à établir des principes de sélection des produits à acheter selon des critères environnementaux 29.1. Préciser la nature des principes de mis en place
30	Je m'engage à valoriser les producteurs locaux pendant mon événement (stand, marché des producteurs...)
31	Je m'engage à proposer un avantage aux participants engagés dans la démarche d'éco-mobilité (transport en commun, covoiturage..)
32	Je m'engage à réaliser une analyse quantitative des retombées économiques de mon organisation sur mon territoire afin d'en mesurer l'impact et de le valoriser auprès de mes partenaires institutionnels et/ou privés
33	Je m'engage à initier le maximum de mesures visant à favoriser les économies d'énergie sur notre événement (matériels d'éclairage basse consommation, réguler au plus juste la température de l'eau sanitaire des douches, Installer des pancartes près des robinets et des douches incitant aux économies d'eau...) 33.1. Préciser la nature des actions mises en place

FICHE TECHNIQUE - N° 12

MARKETING : PARTENARIATS D'UNE ÉPREUVE NATIONALE

La F.F.TRI. ayant négocié (ou étant en cours de négociation au jour de la présente publication) des accords de partenariat sur les secteurs d'activité ci-après indiqués, l'organisateur d'une Épreuve Nationale ne pourra pas conclure d'accord sur ces mêmes secteurs :

- **Équipement du sportif (textile, chaussures de course, produits de compression, maillots de bain...)**
- **Nutrition sportive**
- **TV et Web TV**
- **Distributeur d'équipements sportifs (physique et sur internet)**

Les partenaires de la F.F.TRI. peuvent être partenaires d'un ou plusieurs labels fédéraux. L'organisateur du ou des labels concernés est tenu informé au plus tard 90 jours avant la date de l'épreuve. Les partenaires fédéraux devront être associés à l'ensemble du plan de communication de l'organisateur et l'utilisation de leur logo devra faire l'objet d'une validation préalable de la part du service communication/marketing de la F.F.TRI..

La F.F.TRI. et l'Opérateur peuvent envisager d'occuper d'autres secteurs d'activités en cas d'accords de partenariat signés après le début de la période de 90 jours avant la date de l'épreuve. Si tel est le cas, la F.F.TRI. et l'organisateur se tiendront informés de l'avancement de leur prospections et négociations respectives. En cas d'accords parallèles sur le même secteur d'activité, la priorité sera donnée à la partie ayant signé son contrat de partenariat en premier.

Présence terrain des partenaires fédéraux

Le service communication de la F.F.TRI. communiquera à l'organisateur les détails et modalités de la présence terrain des partenaires fédéraux (plan de banderolage) au plus tard un mois avant l'évènement. Si d'autres partenariats devaient être conclus après cette date, la F.F.TRI. transmettra à l'organisateur l'identification terrain inhérente à ces nouveaux accords une semaine au plus tard après la signature du ou des contrats.

L'organisateur s'engage à mobiliser une équipe de bénévoles, ou à passer par le prestataire imposé par la F.F.TRI., pour la mise en œuvre du plan de banderolage communiqué par la F.F.TRI..

D'autre part, dans le cas des labels sur lesquels un ou plusieurs partenaires fédéraux s'imposent, l'organisateur mettra à disposition jusqu'à 2 stands de 16m² minimum avec électricité sur le village de l'épreuve. La F.F.TRI. s'engage à en faire la demande au moins 1 mois avant l'évènement. En cas de besoins supplémentaires, la F.F.TRI. prendra à sa charge le prix coûtant des stands (location + montage).

Le positionnement de ces stands sur le site devra faire l'objet d'une validation du service communication/marketing de la F.F.TRI.

Le cas particulier du Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon

La dénomination officielle de ce championnat est «Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon», dénomination à utiliser à l'exclusion de toute autre sur les supports de communication. Tout de même, la F.F.TRI. se réserve le droit de modifier cette dénomination (en concertation avec un éventuel partenaire titre). Elle tiendra informé l'opérateur des modifications, le cas échéant.

Le «Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon» fait l'objet d'une charte graphique spécifique définie et validée par le secteur Communication/Marketing de la Fédération Française de Triathlon. Les opérateurs des étapes du «Grand Prix F.F.TRI. de Triathlon, Championnat de France des Clubs de Division 1» sont soumis au respect de la charte graphique sur l'ensemble des supports de communication dédiés à l'épreuve.

La F.F.TRI. remet aux opérateurs concernés les éléments de la charte graphique au plus tard 90 jours avant la date de l'évènement.



FICHE TECHNIQUE - N° 13

ANIMATION

L'opérateur est tenu d'engager un nombre d'animateurs, défini ci-après, agréés par la F.F.TRI. correspondant à son type d'épreuve et selon une liste validée annuellement.

L'opérateur prend en charge la prestation des animateurs, pendant la course et la cérémonie de remise des prix, les honoraires et les frais correspondants, la fourniture du matériel d'animation et de sonorisation. La prise en charge de la restauration et de l'hébergement est à la charge de l'opérateur en dehors des quotas octroyés par la F.F.TRI.. La Direction de la Vie Sportive et à minima l'un des animateurs, devront être associés à la mise en place du protocole de sonorisation et d'animation (puissance, portée des micros, dispositif de retour son, écran géant, ...).

Cas du Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon (Grand Prix F.F.TRI.) : uniquement sur ce circuit, le choix des animateurs agréés revient à la F.F.TRI, la prise en charge de la prestation restant à la charge de l'opérateur. Néanmoins, la prise en charge de la restauration et de l'hébergement reste à la charge de l'opérateur en dehors des quotas octroyés par la F.F.TRI..

Quotas d'animateurs labellisés requis par type d'épreuve

ÉPREUVE LABELLISÉE	OBLIGATION
Grand Prix F.F.TRI. - Championnat de France des Clubs D1 de Triathlon	2 animateurs labellisés avec à minima un animateur labellisé 3 étoiles <i>Sur les étapes du Grand Prix F.F.TRI. - Championnat de France des Clubs de D1 de Triathlon, les animateurs sont nommés par la F.F.TRI. en collaboration avec l'organisateur</i>
Championnat de France Individuel de Triathlon	
Championnat de France Individuel distance L/XL de Triathlon	
Championnat de France des Jeunes de Triathlon / Duathlon	
Championnat de France des Clubs de Relais Mixte	
Championnat de France d'Aquathlon	
Coupe de France des Clubs	
Championnat de France des Clubs D2 de Triathlon	2 animateurs avec au moins 1 animateur labellisé à minima 2 étoiles
Grand Prix F.F.TRI. Championnat de France des Clubs D1/D2 de Duathlon	
Championnat de France Individuel de Duathlon	
Championnat de France Jeunes des Lignes Régionales de Triathlon	
Championnat de France Individuel distance L/XL de Duathlon	1 animateur labellisé à minima 1 étoile.
Finale Championnat de France des Clubs de Triathlon / Duathlon	
Championnat de France de Triathlon des Neiges	
Championnat de France de Cross Triathlon	
Championnat de France de Bike & Run	
Championnat de France de Paratriathlon	1 animateur labellisé à minima Stagiaire
1/2 finale du Championnat de France des Clubs D3 de Triathlon / Duathlon	
1/2 finale du Championnat de France des Jeunes de Triathlon	



FICHE TECHNIQUE - N° 14

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, les remises de prix doivent respecter les recommandations définies dans la fiche technique spécifique.

En fonction du type d'épreuve, il existe deux types de remises de prix, qui devront, dans tous les cas, respecter le format, les procédures et les récompenses attribuées :

- les remises de prix « officielles » présentées immédiatement après l'arrivée,
- les remises de prix « facultatives » présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée.

Cas particulier de la présence d'athlète(s) de nationalité étrangère présent(s) dans le classement scratch d'un Championnat de France : Une cérémonie protocolaire, indépendante de la cérémonie protocolaire du Championnat de France, sera effectuée avec les athlètes de nationalité étrangère. A l'issue de cette remise des prix particulière, se tiendra la cérémonie protocolaire du Championnat de France.

Format

- Le podium d'animation et le podium protocolaire (ils peuvent être associés) devront être positionnés sur une scène surélevée ou un car podium.
- L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
 - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.,
 - les partenaires Officiels de l'événement.
- Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
 - 2,5 mètres de hauteur,
 - 4 mètres de largeur.
- La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI. et ce dernier inclut :
 - les partenaires Officiels de la F.F.TRI.,
 - les partenaires Officiels de l'événement.
- Le podium est composé de 3 marches, d'une surface minimum chacune de :
 - 1 mètre x 1 mètre dans les championnats de France individuel,
 - 2 mètres x 1 mètre dans les championnats de France des clubs
 - la face du podium est marquée avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite).
- L'accès à la zone podium est réservé aux personnes accréditées (officiels, VIP, Officiel Technique, ...). La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
- Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

Procédure

Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

- Prennent position à 10 mètres du podium, en ligne et dans l'ordre suivant :
 - le guide avec un coussin sur lequel sont positionnées les médailles,
 - les 3 athlètes récipiendaires dans l'ordre suivant :
 - 2ème du classement,
 - 1er du classement,
 - 3ème du classement,
 - les 2 personnalités maximum,
- Au lancement d'un jingle, annonçant le début du protocole, les participants au protocole s'avancent en ligne pour prendre place sur le podium et l'animateur annonce : «Cérémonie protocolaire du (le nom de la compétition)».
- Chaque participant prend place :
 - le guide, à gauche du podium (lorsque vous faites face au podium),
 - 2ème du classement, derrière la seconde marche,
 - 1er du classement, derrière la première marche,
 - 3ème du classement, derrière la troisième marche,
 - les personnalités, à droite du podium (lorsque vous faites face au podium).
- Dès que tout le monde est en position, l'animateur annonce : «**Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X / Madame X** (en mentionnant le titre et la fonction de la personnalité). **Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y / Madame Y** (en mentionnant le titre et la fonction de la personnalité)»;
- Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue :
 - «**Troisième du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club)». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 3ème marche du podium.
 - «**Deuxième du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club)». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 2ème marche du podium.
 - «**Premier(ère) et vainqueur du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club)». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 1ère marche du podium.
- Une fois que les récipiendaires sont en place :
 - La personnalité remettant les médailles et le guide (porteur de médailles) se rapprochent du podium. La personnalité place la médaille autour du cou de l'athlète ou club classé à la 3ème position, puis à l'athlète ou club classé 2ème, et pour finir par l'athlète ou club classé à la 1ère position du championnat.
 - Le guide se saisit alors des bouquets de fleurs. Le guide (porteur des bouquets) de fleurs et la personnalité remettant le bouquet se rapprochent du podium. La personnalité remet les bouquets aux récipiendaires, dans l'ordre précédemment cité.
 - Après cela, le porteur et les personnalités reculent de 2 mètres pour se remettre à leur place initiale, et offrir à la presse une vue claire du gagnant.

- En option, une bouteille de méthode champenoise peut être offerte à chacun des 3 concurrents après que la cérémonie soit terminée.
- Lorsque le champagne a été offert, et que la presse a eu le temps suffisant pour travailler, le guide, les récipiendaires et les personnalités s'alignent de nouveau derrière le podium avant de s'éloigner de ce dernier.

Remises des prix par les Officiels

Deux personnalités maximum sont mandatées pour réaliser la cérémonie protocolaire, la première pour les médailles (et maillots, si nécessaire) et la seconde pour les bouquets de fleurs. Il conviendra de vous rapprocher du Officiel Technique Fédéral, et de l'Opérateur, en amont de cette cérémonie, afin de connaître les personnalités désignées pour remettre les récompenses.

Le Officiel Technique Fédéral et l'Opérateur veillent, d'un commun accord, au choix le plus approprié des personnalités désignées.

Les personnalités remettant les médailles et les fleurs sont choisies parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU/ETU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.

Si possible, les personnalités remettant les récompenses aux athlètes féminines et aux athlètes masculins sont différentes.

Une troisième personnalité peut être conviée à la cérémonie protocolaire dans le cadre d'une récompense spécifique à l'épreuve (cadeau partenaire).

Utilisation de l'hymne national "La Marseillaise"

- **Cas n°1 : Championnat de France Jeune (Duathlon, Triathlon, Aquathlon)**

Pour chaque catégorie d'âge, l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et des maillots pour les féminines individuelles, puis les masculins individuels, suivi des équipes féminines et pour terminer les équipes masculines. A l'issue de ces remises de prix, l'animateur rappelle l'ensemble des récipiendaires titulaires d'un maillot de champion de France. Les deux individuels montent sur la 1ère marche puis les deux équipes se positionnent de part et d'autre, ensuite l'animateur procède au lancement de l'hymne national.

Nb : Cette procédure est à répéter pour chaque catégorie d'âge, il est nécessaire d'anticiper le temps de réalisation de celles-ci, notamment pour le France d'Aquathlon où les catégories benjamin H et F mais également pour les catégories senior H et F et master H et F.

- **Cas n°2 : Championnat de France Adulte individuel (Duathlon, Triathlon, Bike and Run, Cross-Triathlon⁽¹⁾)**

Pour les catégories «toutes catégories» féminine et masculine : Par catégorie récompensée, les féminines individuelles, puis les masculins individuels, suivi des équipes féminines⁽²⁾ et pour terminer les équipes masculines⁽²⁾, l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et des maillots. A l'issue de chaque remise de prix, l'animateur procède au lancement de l'hymne national.

⁽¹⁾ Ces titres ne sont pas récompensés sur ces catégories

⁽²⁾ Dans l'hypothèse du respect de la RGF sur la classification des équipes sur les championnats individuels.

Pour les catégories "Groupes d'âge" homme et femme : Pour chaque catégorie d'âge, l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et en débutant par la catégorie Senior 1 et les féminines, puis les masculins. Il répète cette procédure jusqu'à la dernière des catégories master récompensées. A l'issue de cette remise des prix, l'animateur rappelle l'ensemble des récipiendaires titulaires de la médaille d'or d'un maillot de champion de France GA.

Il positionne ceux-ci du mieux possible, en respectant la taille des récipiendaires, dès qu'il est arrivé à un résultat harmonieux, il procède au lancement de l'hymne national.

- **Cas n°3 : Championnat de France Bike and Run**

Pour les catégories sénior F et H, toutes catégories féminine, masculine et mixte, l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et des maillots. A l'issue de chaque remise de prix, l'animateur procède au lancement de l'hymne national.

Nb : Pour cette épreuve, il faut considérer le binôme comme une individualité.



FICHE TECHNIQUE - N° 15

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS

Championnat de France Jeunes de Triathlon, de Duathlon et d'Aquathlon

	OPÉRATEUR				F.F.TRI. (2)		
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Podium Benjamin F / H (1)	-	-	6	2	2	2	2
Podium Minimes F / H	-	-	6	2	2	2	2
Podium Cadets F / H	-	-	6	2	2	2	2
Podium Juniors F / H	-	-	6	2	2	2	2
Podium Équipes Benj F / H (1)	2	4	-	-	6	6	6
Podium Équipes Minimes F	2	4	-	-	6	6	6
Podium Équipes Cadets F	2	4	-	-	6	6	6
Podium Équipes Juniors F	2	4	-	-	6	6	6
TOTAL	6 + 2 *	12 + 4 *	18 + 6 *	6 + 2 *	24 + 8 *	24 + 8 *	24 + 8 *

(1) Exclusivement sur le championnat de France Jeunes d'Aquathlon.

(2) Pour les ½ Finales du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon, les récompenses restent de la responsabilité de l'organisateur.

Championnat de France Adultes : Triathlon individuel distance S et distance L, Duathlon individuel distance S et distance L, Cross-Triathlon, Aquathlon

	OPÉRATEUR				F.F.TRI. (2)		
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Podium Toutes catégories F/H	-	-	6	2	2	2	2
Podium U 23 F / H (1)	-	-	6	2 (1)	2	2	2
Podium Clubs F / H (2)	2 (2)	-	-	-	6	6	6
Podium Senior F / H Groupes d'Âges : 18 à 39 ans	-	-	-	10	10	10	10
Podium Masters F / H Groupes d'Âges : 40 à 99 ans	-	-	-	16	16	16	16
TOTAL	2	0	8	30	36	36	36

(1) Exclusivement sur les Championnats de France Individuels distance S de Triathlon et Duathlon.

(2) Exclusivement sur les Championnats de France Individuels distance L de Triathlon et Duathlon et le Cross Triathlon.

Championnat de France des Clubs de Relais Mixtes

	OPÉRATEUR				F.F.TRI. (2)		
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Podium Toutes catégories	-	-	3	4	4	4	4
Podium Juniors	-	-	3	4	4	4	4
TOTAL	0	0	6	8	8	8	8

Championnat de France des Clubs Division 1 – Division 2 – Division 3 de Triathlon & Duathlon

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	OPÉRATEUR			F.F.TRI. (2)			
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Étape : D1 H/F Tri/Dua - D2 H/F Tri - D2 H Dua - ½ Finale D3 Tri - ½ Finale D3 H/D2 F Dua							
Podium Scratch F / H : par course D1 ou D2 ou D3	-	-	6	-	-	-	-
1 ^{er} U23 D1 F / H	-	-	2	-	-	-	-
Podium Équipe F / H : par course D1 ou D2 ou D3	2	4	-	-	-	-	-
Finale : D1 H/F Tri - D1 H/F Dua - D2 H/F Tri - D2 H/F Dua - D3 H/F Tri - D3 H Dua En complément des récompenses ci-dessus							
Podium classement général final D1	6	-	6	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)
Podium classement général final D2 ou D3	6	-	-	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)

Championnat de France Individuel de Paratriathlon

	OPÉRATEUR			F.F.TRI. (2)			
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Podium par catégorie de handi- cap F / H (6 catégories)	-	-	14	14	14	14	14
TOTAL	0	0	14	14	14	14	14

Coupe de France des Clubs Duathlon & Triathlon

	OPÉRATEUR			F.F.TRI. (2)			
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Podium CdF Duathlon F/H	-	6	6	-	10	10	10
Podium CdF Duathlon Combiné	3	-	3	-	10	10	10
Podium CDF Triathlon F/H	-	6	6	-	10	10	10
Podium CdF Triathlon Combiné	3	-	3	-	10	10	10
Podium CdF Triathlon Jeunes	3	-	3	-	4	4	4
Podium CdF Triathlon Masters F/H/M	-	9	9	-	15	15	15
TOTAL	9	21	30	0	59	59	59

Championnat de France de Bike & Run

	OPÉRATEUR			F.F.TRI. (2)			
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Podium Toutes Catégories F/H/M	-	-	9	6	6	6	6
Podium Masters F/H/M	-	-	9	6	6	6	6
TOTAL	-	-	18	12	12	12	12

Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon

	OPÉRATEUR			F.F.TRI. (2)			
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Médailles		
					Or	Argent	Bronze
Podium Benjamins	1	2	-	4	4	4	4
Podium Minimes	1	2	-	4	4	4	4
Podium Cadets	1	2	-	4	4	4	4
Podium Juniors	1	2	-	4	4	4	4
TOTAL	-	-	18	12	12	12	12

